

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

LE CONGRÈS D'HYÈRES

### LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(8, 9 et 10 Juin 1935)

### APRÈS LE CONGRÈS

VICTOR BASCH

Dans les prisons espagnoles

J.-G. GORKIN

### LE RÉGIME SCOLAIRE CONFESIONNEL EN ALSACE-LORRAINE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## Où passer vos vacances ?

### VACANCES IDÉALES

A LA MER : Océan, Manche, Méditerranée. A LA MONTAGNE : Alpes, Pyrénées, Vosges, Massif Central, etc... Pension complète à partir de 20 francs PAR JOUR dans Hôtels confortables. Notice détaillée gratuite. VOYAGES « IDEALS », 49, rue de Châteaudun, Paris.

### COOPÉRATIVE DE VACANCES DE FONCTIONNAIRES

3 STATIONS

CHATELAILLON, MOUTIERS, SALLANCHES

Depuis 22 fr. par jour, tout compris. Demander notice C à Mer et Montagne, 12, r. A.-Moisant, Paris (15<sup>e</sup>).

#### VACANCES A LA MER

BRETAGNE à Saint-Cast-l'Isle, près Dinard (Côtes-du-Nord)  
NORMANDIE à St-Vaast-la-Hougue, pr. Cherbourg (Manche)  
20 à 22 fr. par jour. Logement, 3 repas, boisson compr.  
Demander notice : « Société La Mouette »,  
3, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1<sup>er</sup>.

BRETAGNE. — Plage de Sables d'Or les Pins (Côtes du Nord). Séjour idéal. — Climat vivifiant. Plage de famille. Gratis notice illustrée, prix d'hôtels. Ecrire Syndicat d'Initiative de Sables d'Or (timbre pour réponse).

ETABLES (C.-du-N.). — Pension Giséle, ex-chef Paris. Sa cuisine. Eau cour. 10 min. plage. 20-25 fr., taxe compr.

SABLE D'OR-LES-PINS, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au bon Accueil. Vue sur la mer, tout confort. Pension à partir 26 fr. boisson comprise.

PENSION FAMILLE « Les Sablons » LE VAL ANDRE (C.-du-Nord). Vue magnifique, 2 minutes de la plage. Confort. Eau courante. Cuisine soignée. Depuis 25 francs.

VACANCES A LA MER, 21 et 23 francs par jour. LA PARISIENNE, 7 bis, rue Guilleminot, Paris (14<sup>e</sup>). Quatre stations MANCHE, OCEAN. Demander notice.

VACANCES A LA MER, A LA MONTAGNE LES FLOTS, 1, rue Mondétour, Paris-1<sup>er</sup>. Six stations, 23 à 30 fr. par jour. Dem. notice.

VACANCES A SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville. Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 24 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1<sup>er</sup>. Dem. notice, t. p. r.

COTE-D'AZUR VILLA CAVASSE GOLFE-JUAN. — Grand jardin, bains de mer, vie famille depuis 20 fr. arr. pour famille.

MENTON, « Les Sapins ». Vue splendide, repas serv. d. jardin. A 500 m. de la plage. 28 fr. p. j., toutes taxes incl.

VICHY VILLA THERMALE, 12, rue Gallieni. Merveilleuse situat. sur parc, près sources, entièrement remis à neuf, confort. Cuis. soignée. Pension 3 repas, depuis 28 fr.

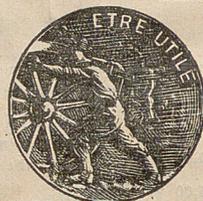
## FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des événements qui vous concernent, par un journal républicain de libre critique.

## RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement sur vos droits et le montant de vos retraites et vous garderez un contact familial avec les éléments de votre vie active.

### BULLETIN D'ADHÉSION et d'Abonnement



Je, soussigné, .....

demeurant à .....

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités, ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au FONCTIONNAIRE. Ci-joint la somme de 15 fr. Adresser bulletin et mandat à : 27, rue Jean-Dolent.

LISEZ ET FAITES LIRE :

## HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.

Prix : 8 francs

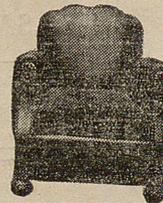
En vente dans nos bureaux, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>). (C. C. 218-25, Paris).

## Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11<sup>e</sup>)

Téléphone · Roquette 10-04

**50 % moins cher**



FAUTEUILS CUIR PATINÉ GRAND CONFORT

Formes nouvelles depuis ..... **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE : **200 MODÈLES**

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir ATELIERS ET EXPOSITIONS : 42, rue Chanzy — Téléphone · Roquette 10-04

Catalogue **L 3 franco**

# LE CONGRÈS D'HYÈRES

## LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(8, 9 et 10 juin 1935)

### I. — L'ORIENTATION DE LA LIGUE

#### I

Née d'une révolte de conscience devant la volonté de maintenir, par fanatisme, une condamnation illégale et injuste, la Ligue s'est fondée pour défendre — contre l'esprit de caste, le racisme et la raison d'Etat, survivance d'un passé lointain — les Droits de l'Homme, affirmés par la Révolution française.

Quels sont ces droits ?

1° *Les droits particuliers de l'individu à la liberté sous toutes ses formes (liberté individuelle, liberté d'opinion et d'expression, liberté de conscience garantie par la laïcité), et à l'égalité en toute occurrence (devant la loi, devant la justice, devant l'impôt et dans l'aptitude aux fonctions publiques).*

2° *Le droit collectif des hommes vivant en société, c'est-à-dire constituant la nation : en eux réside la souveraineté, la loi n'est que l'expression de leur volonté générale, et tous ont le droit de concourir à sa formation. De là procède le système de la délégation des pouvoirs aux représentants mandatés de la nation, soumis à son contrôle et responsables devant elle — système qui trouve sa forme concrète dans la démocratie à régime parlementaire.*

3° Enfin, inexprimé mais fondamental, *le droit des individus et des peuples à la vie, c'est-à-dire au pain et à la paix.*

En se chargeant de la défense de ces droits, la Ligue, dès le début, assumait une quadruple tâche :

— Lutter, au nom de la liberté et de l'égalité, contre l'injustice, l'arbitraire et le privilège ;  
— Garantir, par la laïcité, les droits de l'esprit et de la conscience contre l'intolérance religieuse ;

— Soutenir le gouvernement du peuple par lui-même — soit, en pratique, le suffrage universel, le régime de libre discussion et le contrôle parlementaire — contre les prétentions autoritaires des partis de réaction et contre les usurpations croissantes des puissances d'argent, secondées par une presse à leur service ;

— Assurer le maintien de la vie, par le travail et par la paix.

*De ce programme d'action, qui a toujours été le sien, la Ligue n'a rien à retrancher. Elle ne peut rien sacrifier de ses revendications en faveur de la dignité et de la sécurité de la personne humaine.*

Mais, plus qu'elle ne l'a fait encore, elle doit se préoccuper des *problèmes économiques* que la crise a portés au premier plan, et qui mettent en péril la démocratie et la paix : non pour opposer système à système, ou tel plan à tels autres plans, mais pour définir, suivant ses méthodes, les principes rénovateurs d'une économie mieux équilibrée et plus juste.

#### II

Pour l'accomplissement de ses tâches, la Ligue a dû mener de front une action juridique et une action politique.

1. *L'action juridique* consiste dans la défense des victimes, individuelles ou collectives, de l'injustice et de l'arbitraire. Elle s'appuie sur les lois existantes, en exigeant le respect des premières conquêtes de justice qu'elles sanctionne — mais la Ligue, en même temps, réclame une législation de plus en plus conforme à la justice et à l'humanité, elle en pose les principes et elle y gagne l'opinion. Suprême recours des opprimés, seule à les soutenir quand tout les abandonne, la Ligue s'est acquise, par ses interventions désintéressées et tenaces, une incomparable autorité morale.

2. *L'action politique* est d'un ordre plus général. Elle se saisit des grands problèmes de la vie publique, nationale et internationale, pour les résoudre conformément aux Droits de l'Homme, dans le sens de la liberté, de la justice et de la paix. Ici, la Ligue se rencontre avec les partis politiques, mais sans se confondre avec eux.

D'une part, elle ne légifère pas. Elle propose des solutions, elle ne les met pas en forme. Suivant le mot de Pressensé, elle n'est pas une fabrique de lois : elle trace les grandes directions où les pouvoirs publics, Parlement et Gouvernement, doivent s'engager.

D'autre part, son indépendance s'affirme par son désintéressement. Elle refuse de conquérir et de conférer des mandats. Elle s'interdit toute participation aux luttes électorales, toute prétention au gouvernement de l'Etat. Elle s'abstient de toute ingérence dans la tactique politique, parlementaire et gouvernementale, toujours dictée par l'opportunité. Elle ne se place pas, à l'égard des gouvernements, sur le même plan que les partis : elle ne se range systématiquement ni dans l'opposition, ni dans la majorité — ces mots pour elle n'ont point de sens ; elle juge les gouvernements, comme elle juge les partis eux-mêmes, sur leurs doctrines et leurs actes.

Ainsi la Ligue, en toute son activité, a su garder figure indépendante. Son action juridique est originale par son objet — son action politique, originale par ses méthodes. Mais ce qui la met hors de pair, c'est qu'elle est la seule à mener ensemble cette double action : les sociétés philanthropiques peuvent se préoccuper de réparations judiciaires, elles s'y confinent ; les partis proposent des solutions aux grands problèmes, et s'y consacrent tout entiers. Seules, les organisations syndicales conduisent, comme la Ligue, une double action pour la satisfaction de revendications particulières et pour l'accomplissement de réformes profondes : mais elles défendent essentiellement des intérêts, déterminés par des conditions sociales, et leur action est logiquement dominée par des considérations de classe — alors que la Ligue défend exclusivement des droits, qui sont les mêmes pour tous les hommes.

*Ces distinctions doivent être maintenues. La Ligue ne peut se confondre avec aucun autre groupement, quel qu'il soit, ni se mettre à la remorque de personne. Et elle ne peut renoncer à aucune de ses deux tâches — ni subordonner, par exemple, ses interventions juridiques à ses préférences politiques — sans se mutiler elle-même et perdre sa raison d'être.*

### III

Au service de ses interventions particulières pour les victimes de l'injustice, la Ligue emploie, comme le précisent ses statuts, « l'appel à la conscience publique, les interventions auprès des pouvoirs publics, les pétitions aux Chambres, les publications, les réunions et les manifestations ».

*Pour faire triompher ses solutions politiques, la Ligue ne dispose ni de la force matérielle, ni de la force conférée par des mandats électifs. Elle ne compte que sur l'opinion, et n'agit que pour déterminer des mouvements et des courants d'opinion. Elle tend à former une conscience publique, nationale et internationale, dont la pression détermine l'orientation et les décisions des gouvernements.*

Ce n'est pas une prétention vaine. L'opinion est la maîtresse de notre temps, et non seulement dans les pays de démocratie : c'est sous la pression morale de l'opinion, entraînée par la Ligue, que des gouvernements de terreur ont dû relâcher quelques-unes de leurs victimes — et que des imprudences internationales, comme à propos de la police du plébiscite dans la Sarre, ont pu être réparées.

*La Ligue doit donc rester, avant tout, une force de propagande et d'éducation civique. Comme telle, elle doit recourir à tous ses moyens traditionnels d'action, sans en répudier aucun :*

1° Tout en conservant les *Cahiers*, qui ne tiennent pas seulement les Sections et Fédérations au courant de l'activité de la Ligue, mais qui procurent encore aux militants la plus vaste, la plus solide et la plus utile documentation — tout en développant les *Bulletins fédéraux*, de plus en plus nombreux, de plus en plus substantiels, et en coordonnant, pour leur donner plus de cohésion, les périodiques de la Ligue — tout en continuant de fournir à la presse quotidienne les *communiqués* qui permettent le rayonnement des résolutions de la Ligue — le Comité Central devra mettre à l'étude l'organisation d'un *office de documentation périodique* pour la diffusion d'informations contrôlées et commentées, et la constitution d'une *agence centrale de la presse démocratique*, capable de coordonner, de nourrir et d'utiliser au maximum l'ensemble des journaux corporatifs ou locaux qui peuvent être considérés comme indépendants et mis au service de la pensée libre.

2° La publication de *brochures d'information et d'éducation* (comme celles de Maurice Paz sur le 6 Février, et de Victor Basch sur la Défense des libertés démocratiques) sera poursuivie, et leur distribution organisée par le Secrétariat Général, d'accord avec les Fédérations.

3° La diffusion des *tracts*, toujours considérée par la Ligue comme un des moyens les plus efficaces de la propagande, sera, dans les mêmes conditions, organisée méthodiquement.

4° La Ligue ne peut renoncer aux *grands meetings*, dont l'effet massif est certain ; dans les localités où les Sections l'estimeront préférable, ils seront organisés de concert avec les groupements et partis dont l'action converge avec celle de la Ligue quant à l'objet du meeting, sous

condition d'observation stricte des engagements pris pour garantir les droits égaux des organisations participantes.

5° Loin de s'interdire les *conférences éducatives*, qui ont fait leurs preuves, particulièrement dans les petites villes et les campagnes, la Ligue s'efforcera de les multiplier, de façon à répandre sa pensée sur toute l'étendue du pays, et d'opposer partout, à l'influence de la presse vénale et partisane, l'effet salubre de la vérité rétablie.

Pour permettre ce développement de la propagande orale, nécessairement limitée par les ressources du Comité Central, il est recommandé aux Fédérations d'organiser, de concert avec le Secrétariat général, l'échange de leurs propagandistes.

#### IV

*La Ligue doit tendre toujours à une plus grande cohésion, et son organisation servir de modèle dans l'application des principes qu'elle défend.*

L'article 14 des statuts, qui ne permet pas aux Sections d'adhérer à aucune organisation, ni de former de groupement avec elle, ne fait pas obstacle aux coalitions nécessaires : c'est en plein respect de l'article 14 que le Comité Central a pu donner sa collaboration continue au Comité d'unité d'action antifasciste de la région parisienne. Par contre, cet article assure l'indépendance et l'unité de la Ligue, en gardant les Sections d'adhérer, suivant des tendances diverses, à des organisations opposées les unes aux autres, au risque de provoquer dans la Ligue elle-même des divisions désastreuses. Il doit donc être maintenu.

Doit être également maintenu le principe traditionnel de la *revision des statuts* par le consentement des Sections régulièrement consultées : la Ligue se dirige elle-même, c'est-à-dire que la décision suprême appartient à l'ensemble des Sections, et il est impossible d'admettre qu'on les dépouille du droit de proposer librement les modifications statutaires qu'il leur paraît utile d'inscrire à l'ordre du jour des Congrès.

Doit être maintenu également, par égard encore à la souveraineté des Sections, le *mode actuel d'élection pour le renouvellement du Comité Central* — mode d'élection qui permet à toutes les Sections de prendre part au scrutin et de se prononcer, sur la lecture des notices, en pleine connaissance de cause. Quant à l'époque où doivent avoir lieu ces élections, il appartient aux Sections de porter éventuellement cette question à l'ordre du jour d'un des prochains Congrès.

Ainsi la Ligue affirme-t-elle, une fois de plus, en maintenant à tous ses membres comme à toutes ses Sections des droits égaux, la volonté de se conformer, dans son organisation intérieure, aux principes de démocratie dont elle réclame partout l'application.

Elle se déclare enfin résolue à empêcher les utiles controverses d'idées de dégénérer en polémiques personnelles et dénigrantes, qui ne pourraient que la diviser et l'affaiblir.

*Elle rappelle, comme l'ont voulu ses fondateurs et comme l'indiquent ses statuts, que ses rangs sont ouverts « à tous les démocrates » pour combattre l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance. Elle met en garde ses militants contre le péril d'introduire dans leurs propres discussions des vues particulières à tel ou tel parti, d'opposer ligueur à ligueur pour des raisons de parti — et elle les invite à traiter toutes les questions litigieuses dans un esprit de large compréhension et de tolérance réciproque.*

#### V

*Ayant ainsi précisé sa doctrine et ses méthodes générales d'action, la Ligue entend en faire application aux deux problèmes essentiels de l'heure présente, la lutte contre les dangers de guerre et l'offensive nécessaire contre la domination de l'argent.*

\* \*

Quant à la *lutte contre la guerre et le militarisme*, la Ligue est décidée à la mener avec une énergie inlassable, et à l'intensifier. Mais elle considère que lutter pour la paix sans en préciser les moyens, c'est faire œuvre vaine et, le cas échéant, dangereuse et hypocrite.

Pour rendre impossible toute guerre, qu'elle considère comme un meurtre collectif, elle demande au gouvernement de réaliser sans arrière-pensée, et sans nulle complaisance pour les militaristes et les marchands de canons, de béton et de masques, *l'organisation de la paix par le désarmement simultané, progressif et sévèrement contrôlé, l'assistance mutuelle sous l'égide de la S.D.N., et l'établissement d'une méthode de revision pacifique des traités.*

Quelle que soit, au reste, l'importance des notions de sécurité collective par l'assistance mutuelle et de justice internationale par la revision de clauses injustes des traités, la Ligue ne

saurait admettre que quiconque, à aucun moment, en aucune façon, fasse de ces notions une condition préalable au désarmement simultané ou une excuse pour en retarder la négociation.

Elle proteste, par conséquent, contre les jeux diplomatiques qui, depuis 1918, se sont constamment employés à éluder l'obligation du désarmement.

Elle demande, quelque horreur que lui inspire le terrorisme hitlérien, que ne soient pas laissées sans réponse les déclarations du chancelier Hitler prétendant qu'il n'a réarmé que parce que les puissances victorieuses n'ont pas désarmé, et semblant offrir de réduire ses propres armements dans la mesure où les autres puissances réduiront les leurs.

Si l'Allemagne hitlérienne se refusait à cet appel, le devoir des Etats attachés à la paix serait d'élaborer, sans l'Allemagne mais pour l'offrir à l'Allemagne, un projet de limitation générale des armements.

\* \* \*

Quant à la *lutte contre la domination de l'argent*, la Ligue considère que prétendre lutter contre cette domination ou contre les congrégations économiques sans préciser les moyens de cette lutte est en tout cas inutile et peut paraître même un moyen hypocrite de faire accepter par l'opinion la domination de ces puissances.

Elle affirme que la volonté du peuple ne sera jamais libre tant que quelques centaines de familles domineront directement l'économie et indirectement la politique de la nation — que, par conséquent, *l'Etat doit, au nom de la nation, reprendre la direction du crédit et notamment de la Banque de France, ainsi que des industries de base qui constituent les nouvelles Bastilles de la féodalité économique moderne.*

La Ligue estime qu'il convient, pour libérer la nation de ses oppresseurs, de réaliser, sur un programme général mais précis, *l'union des opprimés, qui constituent l'immense majorité du pays.* Elle ne saurait, à cet égard, admettre les habituels aveux d'impuissance des gouvernements, ni leurs décisions d'ajournement.

La Ligue ne saurait admettre non plus *aucun retard ni attermoisement dans l'action nécessaire pour le désarmement et la dispersion des ligues fascistes.*

## VI

*En présence des dangers accrus qui menacent la démocratie et la paix, faut-il bouleverser l'organisation de la Ligue, rompre avec ses méthodes, restreindre son programme, réduire ses moyens d'action et modifier profondément son esprit traditionnelle ?*

*Le Congrès ne le pense pas.*

La Ligue aurait le droit de parler, comme d'autres, de sa tradition éprouvée et glorieuse. La Ligue des Trarieux, des Pressensé et des Buisson n'a pas fait faillite à ses promesses : grâce à elle, justice a été rendue à des milliers d'êtres humains, et le fascisme, triomphant ailleurs, s'est jusqu'à présent brisé sur sa résistance.

Elle n'a qu'à rester elle-même, en multipliant ses interventions, en développant ses moyens d'action, en se gardant de s'inféoder à aucun parti politique ou de se transformer elle-même en parti contre les partis. Ce qu'elle représente de puissance se mesure aux craintes furieuses de ses adversaires : elle continuera de les justifier.

*Elles continuera surtout à maintenir vive en ce pays la foi dans le succès de la liberté et de la justice.* La contagion du fascisme ne l'atteint pas : elle ne se joint pas au cœur des détracteurs et des désenchantés.

Elle sait que le fascisme n'a offert aux peuples qu'il subjugue, en échange de la liberté, qu'un surcroît de misère et des risques de conflits sanglants.

Elle sait que la démocratie, là où elle a fléchi, n'a succombé qu'à l'insuffisance d'esprit démocratique chez les hommes et dans les institutions.

*Résolue à maintenir les libertés chèrement conquises, elle ne les considère que comme un point de départ et une promesse : le point de départ vers la conquête de libertés plus substantielles, la promesse d'une démocratie pleinement réalisée. Cet idéal, elle l'atteindra parce qu'elle y croit.*

Toute l'action de la Ligue s'appuie sur la raison — invincible, en dépit des éclipses passagères, tant qu'il reste des hommes pour lui garder leur foi.

**LA LIGUE AFFIRME SA CONFIANCE DANS LE TRIOMPHE DE LA RAISON.**

(Résolution adoptée à l'unanimité moins 14 voix et 20 abstentions.)

## II. — LA VIE INTÉRIEURE DE LA LIGUE

### LES RAPPORTS

Le *Rapport financier* est adopté à l'unanimité.

Le *Rapport moral* est adopté par 1.071 mandats (contre 186).

### INCOMPATIBILITES

S'en tenant au *statu quo*, le Congrès décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer l'incompatibilité entre la qualité de ligueur et la fonction de ministre.

### CONFLITS

#### 1° *Conflit de Flers* (Affaire Louvet) :

Sur rapport de la Commission des conflits, le Congrès maintient, à l'unanimité, les décisions des Congrès antérieurs, et fait confiance au Comité Central pour l'application des sanctions statutaires en cas de refus persistant de la Section ;

#### 2° *Conflit de Lyon* (Affaire Herriot) :

Sur rapport de la Commission des conflits unanime, le Congrès déclare qu'une convocation irrégulière ne donne pas aux ligueurs les garanties de justice auxquelles la Ligue, suivant sa tradition, reste indéfectiblement attachée, et *confirme, en conséquence, la décision du Comité Central annulant l'exclusion du ligueur Edouard Herriot.*

D'autre part, le Congrès regrette que le Comité Central, en déclarant que la Ligue ne peut pas exclure un de ses membres pour des motifs d'ordre exclusivement gouvernemental et parlementaire, ait préjugé de la solution d'un problème doctrinal sur lequel un Congrès seul pouvait se prononcer.

*Il affirme que la Ligue doit toujours se réserver un droit de contrôle et de censure sur les actes de ses membres, parlementaires ou ministres, dès l'instant que ces actes ne concernent pas seulement les questions de tactique, mais engagent les principes et la doctrine même de la Ligue.*

### POUR LES CONGRES NATIONAUX

Sur la proposition de la Commission des mandats, le Congrès décide, à l'unanimité :

#### 1° *En ce qui concerne la désignation des délégués au Congrès :*

Aucune délégation ne sera tenue pour valable si elle n'est signifiée au Secrétariat général dans les délais prescrits et sur le bulletin officiel de désignation, dûment revêtu des signatures du président et du secrétaire de la Section (ou de la Fédération, s'il s'agit de délégués fédéraux).

#### 2° *En ce qui concerne le renouvellement du Comité Central :*

a) Aucun bulletin de vote ne sera tenu pour valable s'il n'a été expédié au Secrétariat général dans les délais prescrits, et s'il ne porte les signatures du président et du secrétaire de la Section.

b) Le nombre des noms inscrits sur le bulletin de vote ne peut excéder le nombre des sièges à pourvoir. Le Congrès donne mandat au Secrétariat général de radier, à la fin de la liste, tous les noms en excédent.

c) Le Congrès invite les Sections à transcrire très lisiblement les noms des candidats pour lesquels elles se prononcent, et à observer rigoureusement l'orthographe de ces noms : il ne sera pas tenu compte des votes portant sur des noms indéchiffrables ou d'identification douteuse.

d) Les prescriptions statutaires interdisant tout envoi de circulaires relatives à des candidatures au Comité Central, sous quelque forme que ce soit, et toute propagande autre que celle du numéro spécial des *Cahiers*, devront être strictement observées. Tout manquement volontaire provoquera l'annulation automatique de la candidature recommandée.

### LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRES

Le Congrès national de 1936 aura lieu le 14 juillet, à Dijon.

### III. — LE RENOUELEMENT DU COMITÉ CENTRAL

#### I. Membres résidents

MM. Albert BAYET .....	108.476	voix
Emile KAHN .....	102.386	—
Henri GUERNUT .....	102.112	—
Georges PIOCH .....	100.282	—
Robert LACOSTE .....	84.940	—
S. GRUMBACH .....	84.601	—
Mme Odette RENÉ-BLOCH .....	82.877	—
MM. J.-M. CAILLAUD .....	79.163	—
Théodore RUYSSSEN .....	78.450	—
Léon BRUNSCHVIG .....	78.345	—
Georges ETIENNE .....	76.790	—
Georges MICHON .....	75.614	—
Marcel BIDEGARRAY .....	74.646	—
Gabriel CUDENET .....	71.006	—

Elus.

Mme Magdeleine Paz, 62.645 voix ; MM. Jacques Ancelle, 55.750 voix ; René Gérin, 52.242 voix ; Michel Alexandre, 50.282 voix ; Lucien Cancouët, 41.681 voix ; Général Sauret, 37.429 voix ; Armand Charpentier, 25.953 voix ; André Lesseur, 9.680 voix ; Jean Saltron, 4.325 voix ; Hubert Dubois, 4.027 voix ; Docteur Babin, 3.711 voix ; Maurice Picard, 3.575 voix ; Roger Doineau, 3.134 voix ; Froger-Doudement, 2.167 voix.

Non élus.

#### II. Membres non-résidents

MM. André PHILIP .....	102.020	voix
André TEXIER .....	93.402	—
Edmond ESMONIN .....	91.772	—
Jacques BOZZI .....	91.273	—
Mme Jeanne DEGHILAGE .....	89.511	—
MM. Docteur Charles PLATON... ..	76.116	—
Victor MATHIEU .....	72.773	—
Robert JARDILLIER .....	64.897	—
René CHATEAU .....	54.063	—
Marc CASATI .....	51.007	—

Elus.

MM. Roques, 46.431 voix ; Damalix, 44.838 voix ; Elie Reynier, 40.611 voix ; André Médard, 40.506 voix ; Maurice Robert, 40.081 voix ; Allonneau, 37.869 voix ; Dr Vital-Badin, 26.867 voix ; Ribrac, 23.372 voix ; Paul Ronin, 21.483 voix.

Non élus.

#### Honorariat

Le Congrès unanime nomme M. Mathias MORHARDT, membre honoraire du Comité Central.

## L'AFFAIRE GÉRIN

A M. René Gérin, prison de Fresnes

Paris, 12 juin 1935.

Mon cher Collègue,

Nous ne voulons pas nous en tenir au télégramme d'avant-hier, qui a dû vous apporter l'assurance que la Ligue des Droits de l'Homme tout entière, assemblée dans son Congrès national, entend poursuivre sans relâche sa campagne pour obtenir, avant tout, votre mise au régime politique.

Nous considérons comme un devoir de vous faire connaître que le Congrès s'est longuement occupé de votre cas et qu'il éprouve, à l'égard des condamnations répétées qui vous frappent et du régime barbare qui vous est infligé, le plus vif sentiment d'indignation. Il nous a chargés, en vous le faisant savoir, de vous exprimer sa fraternelle sympathie.

Il nous est agréable d'ajouter que le sentiment du Congrès est unanime : quelle que soit l'opinion diverse des ligueurs sur l'objection de conscience,

ils se trouvent tous unis pour exiger le respect de la liberté d'opinion et de la dignité humaine. Ce sont ces principes, violés en votre personne, qui, aux yeux de la Ligue, font de vous aujourd'hui le symbole de l'injustice.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'assurance de notre profond dévouement.

Le Secrétaire général :  
Emile KAHN.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, Emile GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait  
par FOUGERAT  
Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, l'avis (14<sup>e</sup>). Chèques postaux : C/C. 218-25, Paris.)

## APRÈS LE CONGRÈS

Par Victor BASCH, Président de la Ligue

## Un beau Congrès!

Beau par la splendeur du décor dans lequel il s'est déroulé; par la chaude cordialité que nous ont témoignée nos hôtes; par l'organisation parfaite — matérielle aussi bien qu'intellectuelle — qui a présidé à nos débats et qui fut d'autant plus méritoire que notre Fédération du Var et notre Section d'Hyères eurent à affronter des difficultés presque insurmontables; par l'éclat du talent qu'ont déployé tant d'orateurs; par enfin et surtout l'harmonie qui, finalement, s'est dégagée de nos dissonances et qui, comme toute harmonie vraie, préexistait à ces dissonances.

L'un donc des plus beaux Congrès qu'ait connus la Ligue et, à coup sûr, l'un des plus importants.

Il avait, en effet, pour tâche de fixer, par delà des querelles plus ou moins sérieuses, l'orientation de la Ligue, de dire si la Ligue devait rompre avec son passé, altérer sa structure, renier sa tactique, renouveler ses buts et s'engager dans des voies dont ceux qui prétendaient les frayer n'avaient esquissé les contours que d'une manière vague et nébuleuse.

A ces questions capitales pour l'avenir de notre association, le Congrès d'Hyères a donné la réponse la plus droite et la plus nette.

Après avoir, par 1.071 mandats contre 186, approuvé le rapport moral, il décida par 826 mandats contre 640 de prendre pour base de discussion le projet de résolution du Comité Central.

De ce projet de résolution, le Comité de conciliation a, par un vote unanime, retenu, dans le projet définitif, acclamé par le Congrès unanime (à une dizaine de voix près) tout l'esprit et la majeure partie de la lettre (80 %).

Pas de modification de structure : maintien de l'article 14 et du mode d'élection des membres du Comité Central.

Pas de modification de tactique : maintien des Meetings et des conférences, avec — selon les suggestions du projet Emery — intensification de la propagande par tracts et essai d'organisation d'un Office de presse.

Pas de modification des buts ni quant à la forme ni quant au fond.

Pour la forme, pas de réduction de notre propagande à deux mots d'ordre mécaniquement

martelés dans le cerveau des masses. Aucun abandon des objectifs jusqu'ici poursuivis et appel, pour y gagner ces masses, non à l'instinct obscur, mais à la claire raison, réflexion et informée.

Pour le fond, continuation et intensification de notre œuvre propre, à savoir la défense des droits individuels et des libertés démocratiques. Pas d'antiparlementarisme, maîtresse arme de l'assaut fasciste.

Continuation et intensification de la grande bataille contre la guerre et les féodalités économiques. Pour le plan de cette bataille, le Comité de conciliation a adopté le libellé des partisans du projet Emery. Non qu'ils eussent apporté une seule idée qui ne fût déjà l'une des idées-forces de la Ligue et que n'eussent sanctionnée nos Congrès antérieurs.

Le Congrès de Rennes n'a-t-il pas affirmé qu'il ne fallait pas, pour réaliser le désarmement — fait objectif — attendre que fût garantie la sécurité — sentiment subjectif auquel peut toujours se refuser l'anxiété des hommes et des peuples, mais qu'il fallait poursuivre, du même pas, du même élan, les deux objectifs en même temps. Les Congrès d'Amiens et de Nancy enfin n'ont-ils pas couru sus aux Congrégations économiques et à la presse vénale ? Mais je confesse qu'à mon goût, la rédaction de nos collègues Bergery et Philip m'a paru supérieure à la nôtre, et quant à moi, personnellement, je l'ai acceptée d'autant plus facilement qu'elle était entièrement conforme à mes idées et, encore un coup, à celles professées par nos Congrès.

Donc, quant aux buts que devrait se donner la Ligue, il n'y avait pas, il ne pouvait y avoir de divergence fondamentale entre le projet de ce qu'on appelle la majorité et celui de ce qu'on a nommé la minorité. C'est là ce qu'avaient senti fortement les congressistes d'Hyères. Et c'est pour cela que les représentants de 35 Fédérations ont demandé que les projets Basch-Kahn et Emery fussent fusionnés et qu'une résolution unanime couronnât nos grandes assises. Il a voulu manifester hautement qu'il en avait assez des querelles intestines, du duel de la minorité contre la majorité. Nos forces — estimait-il et a toujours proclamé votre vieux Président — devaient être dirigées contre nos adversaires communs et non contre nous-mêmes. Tendances diverses, oui, mais fractions organisées, fatalement dressées l'une contre l'autre, non.

\* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

C'est là le Message qu'adresse le Congrès d'Hyères à toutes les Fédérations, à toutes les Sections, à tous les ligueurs. Nous l'avons entendu et nous avons essayé de tout notre pouvoir, loyalement aidés par les représentants de feu la minorité, de réaliser l'union, et nous y sommes arrivés.

A la Ligue, à toute la Ligue de l'entendre et de s'y conformer.

Ni majorité ni minorité. La Ligue, toujours plus forte parce que plus unie, en marche vers la libération des individus et des peuples, et la destruction de toutes les Bastilles.

VICTOR BASCH.

## DANS LES PRISONS ESPAGNOLES

Par J.-G. GORKIN

A mon retour de Paris, un de mes premiers soucis a été de rendre visite aux amis de la Prison modèle de Madrid. J'ai pu m'entretenir avec Largo Caballero, le jeune député socialiste Hernandez Zancajo, et d'autres encore. Ils ne sont pas trop mal et tous font preuve d'un très grand optimisme. A l'heure du départ, au moment de leur serrer la main, l'un d'eux me dit :

— Allez voir les camarades de la prison de Pampelune. Il paraît que c'est l'une des pires prisons de l'Espagne.

Je décidai d'y aller.

Pampelune, capitale de la Navarre, est une ville dominée par le clergé. Les couvents y abondent. Dans les rues, on y croise de nombreux curés. La réaction cléricale contre la République naquit et se développa, pendant les deux premières années, dans la région de la Navarre. Les partis démocratiques et les organisations ouvrières s'y sont développés à grand'peine.

A quelques kilomètres de Pampelune, sur une immense montagne qui domine la ville et la vallée, se trouve la forteresse militaire de San Cristobal. Après les événements révolutionnaires d'octobre dernier, cette forteresse a été transformée en prison, bien qu'elle ne réunisse aucune des conditions pour cet usage. Il y a, à l'heure actuelle, 450 prisonniers, venant de la Catalogne, des Asturies, de la Biscaye, d'un peu partout. Tous ont été condamnés à des peines graves, variant entre 14 et 30 ans de prison. Parmi eux, il y a 50 condamnés à mort dont la peine a été commuée en réclusion perpétuelle.

Un de mes meilleurs amis, condamné à perpétuité, se trouve là aussi : Luis Portela, ancien administrateur du quotidien *Adelante*, journal dans lequel je remplissais les fonctions de rédacteur en chef. Portela fut arrêté le 7 octobre dans les environs de Barcelone. Il n'avait pas d'arme sur lui : il aurait pu protester de son innocence et exiger sa libération. La garde civile le plaça sur le devant de la voiture qui la conduisait à un village voisin, où les révolutionnaires s'étaient emparés de la mairie.

— Quand tes camarades te verront là, ils n'ose-

ront pas tirer sur nous — lui dit le capitaine de la garde civile.

Les révolutionnaires se rendirent peu après et la garde civile en arrêta dix-huit, les armes à la main. Ils étaient tous très jeunes, presque des enfants; Portela eut pitié d'eux et dit alors au capitaine de la garde civile :

— J'étais avec eux, vous pouvez me faire condamner en leur compagnie.

Et tous furent condamnés à la réclusion perpétuelle et envoyés à la forteresse de San Cristobal, où ils se trouvent encore.

\*\*\*

A mon arrivée à Pampelune, accompagné par un journaliste catalan et deux professeurs français — l'un d'eux est membre de la Ligue des Droits de l'Homme — je me mis en rapport avec des amis résidant dans cette ville. Ils me facilitèrent les renseignements que voici :

Jusqu'au début de février dernier, il y avait à San Cristobal un directeur et des gardiens qui avaient quelques égards envers les prisonniers. Ce directeur fut remplacé par un homme du parti de Gil Robles, M. Teodoro de Quiros; les gardiens furent châtiés. Le régime appliqué par M. de Quiros est des plus terribles et des plus cruels :

Les prisonniers reçoivent une nourriture infecte. Ils ne disposent d'aucun siège pour s'asseoir, ni de tables, et sont obligés de manger debout, en circulant dans la cour. L'hiver dernier, par un froid intense, la plupart des prisonniers durent coucher par terre, car il n'y avait pas de paillasses pour tous. L'entrée des livres et des journaux est interdite. Les prisonniers ne peuvent écrire que deux lettres par mois. La moindre infraction au régime imposé par le directeur comporte l'envoi dans les cachots, qui sont terriblement humides et si bas que les prisonniers sont obligés de se mettre à genoux sur le sol mouillé. La connaissance de ces vexations indigna à tel point la population ouvrière qu'on attenda, un soir, contre la voiture de M. Quiros. Le sort des prisonniers n'a pas été adouci pour cela. Et il est arrivé ce qui devait arriver : la veille de notre visite, il y eut une révolte dans la forteresse. Les prisonniers refusèrent de manger et protestèrent contre le régime qui leur était imposé. Il y

avait dans le fort une compagnie d'infanterie. In-  
vités par M. Quiros à réduire les prisonniers, les  
soldats s'y refusèrent. Le directeur fit appel alors  
aux gardes d'assaut de Pampelune, qui frappèrent  
sauvagement les prisonniers, dont quelques-uns  
furent blessés.

\* \* \*

Accompagné du journaliste catalan et des deux  
professeurs français, nous avons grimpé jusqu'au  
fort de San Cristobal. Sur le chemin, nous rencon-  
trâmes une quarantaine de personnes : des fem-  
mes, des vieillards, des enfants... Ce sont les mères  
ou les épouses, les pères et les enfants des prison-  
niers. Ils sont venus de bien loin pour les voir. Le  
directeur leur a refusé cette joie. Il s'est même re-  
fusé à leur donner des renseignements précis. Et ces  
pauvres gens sont là, à crier leur désespoir. Que  
s'est-il passé au juste. Leurs familiers sont-ils bles-  
sés? Nous tâchons de les calmer et leur promettons  
de tout faire pour voir les prisonniers.

A notre arrivée devant l'entrée du fort, des sol-  
dats se précipitent vers nous, nous visant avec leurs  
fusils. Nous faisons passer nos cartes au directeur.  
Sous la surveillance des soldats et de trois officiers  
qui se trouvent là, nous examinons l'endroit où  
nous sommes. Du sommet de San Cristobal, haut  
de plus de 500 mètres, on découvre l'un des plus  
beaux panoramas qui soit. Là-bas, au milieu d'une  
plaine verdoyante, la ville de Pampelune et des  
villages autour; au loin, caressant le ciel, les cimes

neigeuses des Pyrénées. Mais les pauvres prison-  
niers ne peuvent rien voir de tout cela, car le fort  
est souterrain et comme englouti dans les entrailles  
de la montagne...

Le directeur en personne vient à notre rencon-  
tre. Sous son sourire courtois, on le devine gêné  
par la présence de deux journalistes espagnols, et  
surtout, de deux professeurs étrangers. D'un ton  
aimable, il nous signifie l'impossibilité de voir les  
prisonniers. Le règlement... Les ordres reçus...

— Monsieur le directeur, lui dis-je, si vous ne  
nous facilitez pas notre tâche d'information, nous  
serons obligés de dire à l'étranger tout ce qui nous  
a été raconté au sujet de cette prison. Le régime,  
les rigueurs...

Il fait un geste de regret, prononce encore quel-  
ques paroles d'excuse. ...Du même geste jésuiti-  
que, il se refuse à admettre quelques paquets de  
tabac que nous avions apportés pour les prison-  
niers.

Il ne nous reste plus qu'à partir, peinés de lais-  
ser derrière nous dans ce sinistre tombeau qu'est  
le fort de San Cristobal 450 hommes, dont le seul  
crime a été de vouloir défendre leur liberté et celle  
de leurs frères.

Nous envoyons un télégramme de protestation à  
Lerroux. Peut-être que de semblables télégrammes,  
envoyés de l'étranger, adouciraient le sort des  
malheureux prisonniers de San Cristobal...

J.-G. GORKIN.

LISEZ ET FAITES LIRE :

**Victor BASCH**

*Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme*

# POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

**PRIX : 0.75**

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14<sup>e</sup> (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

## LE RÉGIME SCOLAIRE CONFESSIONNEL EN ALSACE-LORRAINE

Le péril que court l'école laïque en ce moment fera, cette année, l'objet, sous tous ses aspects, nous n'en doutons pas, d'une étude générale dans toutes les organisations des anciens départements intéressées à sa défense.

Il est un point, cependant, dont le danger échappera peut-être à beaucoup d'entre elles et qui est crucial, à notre avis :

C'EST LE MAINTIEN, APRÈS DIX-SEPT ANS DE RÉINTÉGRATION, DU RÉGIME CONFESSIONNEL DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DES DÉPARTEMENTS RECOUVRÉS ET MÊME L'AGGRAVATION PROGRESSIVE DE CE RÉGIME.

Le maintien, dans ces trois départements, d'un système scolaire dont la démocratie française n'a plus voulu depuis 1881 est déjà gros de conséquences par lui-même, et il l'est bien davantage si l'on considère les répercussions qu'il peut avoir pour l'ensemble du territoire :

IL A FAIT RENAITRE ET IL ENTRETIENT L'ESPOIR POUR TOUTS LES CLÉRICAUX DE VOIR RÉTABLIR UN TEL SYSTÈME LA OU IL A ÉTÉ SUPPRIMÉ ! *Cet espoir se renforce de toutes les abdications et de tous les reniements de ceux qui se disent encore républicains.*

Le régime transitoire institué après l'armistice en Alsace-Lorraine avait été, en 1924, prorogé pour une durée maximum de 10 ans pendant laquelle l'assimilation totale devait être réalisée progressivement ! En 1924, aux élections législatives, la majorité des électeurs de nos trois départements s'était prononcée en faveur de l'introduction de la laïcité ! En 1932, dans l'ensemble du territoire français, la grosse majorité des députés élus s'était prononcée, à la suite d'un référendum lancé parmi tous les candidats par le Syndicat national des Instituteurs, pour l'abrogation de la loi Falloux, toujours en vigueur dans nos provinces. *La majorité de la Chambre s'est pourtant, l'an passé, prononcée pour une nouvelle prorogation de 10 ans du régime transitoire.*

La seule satisfaction obtenue des gouvernements issus du scrutin de 1932 a été la circulaire Gúy La Chambre. Encore est-il bon de remarquer que les restrictions apportées à son application l'ont rendue pratiquement inopérante !

L'école élémentaire demeure confessionnelle et l'enseignement religieux est resté obligatoire dans les classes et hors des classes. (L'arrêt de la Cour de Colmar du 7 février 1905 prévoit que « les règles relatives à l'obligation scolaire s'appliquent aux leçons de catéchisme données par le prêtre hors de classe » — 2 heures par semaine. — Les mêmes sanctions sont prévues, en cas d'absence.) Il est

bon de signaler que 4 heures d'enseignement religieux sont déjà inscrites au programme scolaire, chaque semaine, et que cet enseignement incombe à l'instituteur. Un grand nombre de maîtres ont demandé à en être dispensés : ils sont toujours tenus de le donner !

Dans certaines localités, la fréquentation des offices religieux est elle-même l'objet d'un contrôle spécial. A A... et à N..., les enfants reçoivent à leur nom : ils doivent remettre cette carte le dimanche à l'église pour justifier leur présence aux offices religieux ; à N..., c'est la directrice de l'école qui fait distribuer les cartes par ses adjointes. Ailleurs, le prêtre désigne un enfant dans chaque classe chargé de vérifier si tous ses camarades d'école assistent à la messe ; le plus souvent des sanctions sont prises par le curé, parfois même par le maître, contre les abstentionnistes !

Les écoles normales sont toujours confessionnelles et prévoient toujours la pratique obligatoire du culte par les élèves-maîtres. Dans chacun des trois départements existe une école normale catholique, mais il n'existe qu'une école normale protestante, à Strasbourg, pour les trois départements. Il n'y a pas d'école normale israélite, et nous pouvons signaler le cas d'un élève-maître juif, admis à l'école normale de Montigny-les-Metz, qui fut obligé d'être externe « pour éviter les incidents que sa présence aurait pu provoquer ». Il reçut une indemnité pour ses frais de logement et de nourriture. En revanche, *il est matériellement impossible à une jeune fille ou à un jeune homme sans religion d'entrer à l'école normale, l'épreuve de religion étant obligatoire au concours d'entrée.*

Bien qu'étant interconfessionnelles, la plupart des écoles maternelles sont tenues par des sœurs : le Christ y demeure accroché, les enfants y récitent les prières. Le plus souvent, à cet instant, on éloigne les enfants juifs en les envoyant en récréation ou en les expédiant aux w.-c. !

Ajoutons que l'instituteur rural est presque obligatoirement tenu d'accepter les fonctions de *chantre-organiste* et que sa nomination à un poste est très souvent subordonnée à son acceptation d'y remplir ces fonctions !

Les instituteurs divorcés sont l'objet de sanctions administratives dès que leur situation est signalée par les autorités ecclésiastiques : c'est ainsi qu'un instituteur intérimaire, ayant exercé depuis l'armistice dans les écoles des mines domaniales de la Sarre et en voie de réintégration dans les cadres de l'administration, est mis à pied par suite de son divorce et de son nouveau mariage. Sa femme, institutrice stagiaire, donc dans les cadres,

est déplacée d'office parce que mariée civilement. Nous pourrions citer d'autres exemples d'instituteurs divorcés et remariés civilement, déplacés d'office à la suite d'interventions de la meute cléricalle.

Il y a toujours des institutrices congréganistes dans la plupart des écoles primaires de filles (640 en Moselle).

Les Jésuites, chassés par les Allemands, ont été autorisés à rentrer en Alsace-Lorraine et à reprendre la direction de leurs établissements privés d'enseignement.

Mais il y a mieux !

En Moselle, sous le régime allemand, un *statu quo* relatif au nombre des institutrices congréganistes à utiliser dans les écoles primaires avait été établi. Respecté par les autorités françaises jusqu'en 1923, il est tombé peu à peu en désuétude, puis finalement fut aboli par Poincaré, à la suite des incidents de sœur Solange à Strasbourg, en 1927. Le nombre des sœurs en fonctions a augmenté d'une quarantaine et l'aurait été bien davantage sans la crise du recrutement chez les congréganistes car la jurisprudence précisée et étendue par Poincaré permet aux communes de choisir entre du personnel laïque ou du personnel congréganiste. La nomination des sœurs enseignantes échappe totalement à la surveillance de l'autorité scolaire ou préfectorale et ce personnel demeure en fonction jusqu'à un âge très reculé (sœurs de 80 ans !). De plus, le même Poincaré, pour lever les dernières hésitations des municipalités réactionnaires, qui sont souvent guidées, en dernier ressort, par l'intérêt, décidait, en février 1924, la prise en charge par l'Etat des traitements du personnel congréganiste qui, dans le régime local, avaient été, jusque là, payés par les communes, tandis que les traitements des laïques étaient à la charge de la nation ! (Décret du 12 février 1924 — avant les élections législatives — publié au *Journal officiel* à la date du 13 juillet 1924 seulement — c'est-à-dire après les élections ; la manœuvre est claire !).

Un peu partout, on peut voir en ce moment les réactionnaires manœuvrer pour obtenir dans leurs localités le remplacement du personnel laïque par du personnel congréganiste, plus économique (indemnités, logement...). Un cas typique retient l'attention, en ce moment, du Syndicat des Instituteurs : à Boulay, la ville demande le remplacement des trois instituteurs laïques par trois frères de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, ou des Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, dont la maison-mère est à Paris, 78, rue de Sèvres. Ces frères sont, paraît-il, propriétaires du bâtiment sco-

laire qu'ils ont abandonné en 1874, chassés par les Allemands ! L'affaire est en cours et les pouvoirs publics seraient désarmés pour opposer un refus à cette demande. S'il fallait payer les frères, le Conseil municipal refuserait de suivre son maire ! Mais cela ne coûte rien et cela fait plaisir au curé !

A noter que, depuis l'armistice, et même bien avant, il n'y avait plus de frères dans les écoles publiques de la Moselle.

Le libre choix entre laïques et congréganistes ne s'exerce d'ailleurs qu'en faveur de l'école confessionnelle. En 1931, les habitants du camp de Bitche avaient à l'unanimité demandé une école laïque dont serait banni tout enseignement religieux.

L'école fut créée en 1931, selon le vœu de cette population. Mais au 1<sup>er</sup> janvier 1932, cette école laïque fut transformée en école confessionnelle pour obtempérer aux injonctions des cléricaux ! (Protestation du Conseil municipal de Bitche en date du 26 octobre 1931.)

La volonté des populations en cette matière, que l'on invoque à tout propos, ne compte que dans le sens où elle est conforme aux désirs du parti clérical !

Signalons encore que l'école normale de filles de Metz, interconfessionnelle jusqu'en 1885, avait été supprimée à cette date lorsque les écoles normales devinrent confessionnelles en Alsace-Lorraine. Rétablie en 1928, elle devint confessionnelle. Sa directrice fut choisie spécialement par Poincaré parmi les militantes des Davidées pour obéir aux injonctions des parlementaires de la Moselle (séance de la Chambre, du 9 décembre 1927). Les élèves qui sortent de cette école adhèrent à peu près toutes à l'Union Catholique des Instituteurs de France.

Les instituteurs laïques militants, loin de recevoir des pouvoirs publics l'appui officiel ou occulte qu'ils étaient en droit d'espérer, ont été abandonnés, sinon brimés par eux !

Les administrateurs scolaires laïques ont été graduellement remplacés par des hommes de la réaction.

Les instituteurs du cadre local, en grande majorité cléricaux, ont connu, avec leur Groupement professionnel, toutes les faveurs administratives, surtout lorsque des hommes de gauche ont été, par éclipses, au pouvoir ! ! !

Les pseudo-promesses que Joffre n'avait jamais faites ont été tenues et au delà !

Ce tableau trop bref montre le grand danger que le maintien du régime scolaire confessionnel dans les départements recouverts fait courir à l'école laïque en général. Il mériterait, à notre humble avis, l'honneur d'un rapport plus approfondi.

LE SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (SECTION DE LA MOSELLE.)  
 LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (FÉDÉRATION DE LA MOSELLE).  
 LE PARTI SOCIALISTE S. F. I. O. (FÉDÉRATION DE LA MOSELLE).  
 LA LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN  
 (FÉDÉRATION DE LA MOSELLE).

# NOTES ET AVIS

*On nous communique les notes suivantes que nous nous faisons un devoir d'insérer :*

## Service Civil International

Le Service Civil International, qui groupe tous les hommes de bonne volonté pour un effort de réconciliation entre les peuples, organise, cet été, sa quinzième campagne pour l'entraide internationale.

Nous rappelons que, depuis 15 ans, dans tous les pays, en France, en Suisse, en Angleterre, au Liechtenstein, aux Indes, le S.C.I. a réussi à grouper des hommes de nationalités, de croyances, de classes différentes sur des chantiers où ils apprennent à se connaître en travaillant en commun pour secourir des populations sinistrées.

Alors que les esprits sont plus que jamais en proie à la hantise guerrière, le Service Civil, armée de paix, continue à lutter pour le rapprochement des peuples et s'adresse, cette année encore, à tous les hommes dépourvus de sectarisme, à tous les cœurs désireux de servir.

Deux services ont commencé en Suisse au début de mai : dans le Jura, au Mont Bailly, et plus tard au Marchairuz, des pâturages sont nettoyés ; dans le canton de Zurich, continuation des travaux de déblaiement à Hütten, après le glissement de terrain de septembre 1934.

En Angleterre, à Oakengates, achèvement des travaux de nivellement près des mines hors d'usage, en collaboration avec les chômeurs.

Aux Indes, le service de restauration des villages démolis par le tremblement de terre du Bihar sera suspendu en été, mais repris en automne. Les contributions financières seront particulièrement utiles dans ce cas.

Que demandons-nous ?

Non seulement un concours financier, mais surtout le concours de bonnes volontés vivantes : tous ceux qui se sentent capables de participer à un travail dur (48 h.), d'utilité publique, sans être rétribué (logement et nourriture sont assurés) ; tous ceux qui veulent apporter un esprit de bonne camaraderie à une œuvre commune de bienfaisance ; tous ceux qui acceptent une discipline sévère dans notre armée civile et internationale, tous ceux-là sont cordialement invités (1).

## Action Civique

Le Comité Central d'Action Civique rappelle qu'Action Civique s'est créée en vue de rassembler les républicains pour la défense des libertés poli-

(1) Pour des informations préliminaires, s'adresser à M. Etienne Reclus, l'Espérance, Prignonrieux (Dordogne). Compte de chèques Bordeaux 497.91. Le centre principal reste au Secrétariat international : M. R. Olgiati, Klaraweg 6, Berne (Suisse). Les femmes et jeunes filles peuvent coopérer pour la cuisine, la lessive et le ménage, service également très pénible et très strict. S'informer auprès de Mlle Thérèse Lauterburg, Falkenhöweg 8, Berne (Suisse).

tiques et syndicales, de la moralité publique et pour l'organisation de la Démocratie, et tient à souligner que son action ne saurait se confondre avec celle des autres ligues ou associations démocratiques.

En particulier, Action Civique précise à nouveau, pour éviter tout malentendu, que, si elle est animée d'un idéal semblable à celui de la Ligue des Droits de l'Homme, elle entend agir sur un plan différent.

Action Civique, en effet, n'est pas une organisation juridique et permanente, mais une ligue fondée pour une action politique immédiate, voire électorale, rigoureusement interdite à la Ligue des Droits de l'Homme par ses statuts eux-mêmes. Elle ne fait donc pas double emploi avec la Ligue des Droits de l'Homme et n'entend nullement empiéter sur son œuvre.

D'autre part, Action Civique, qui vise à organiser la démocratie, poursuit un but différent des Comités d'action anti-fascistes, dont elle ne veut gêner ni amoindrir l'action.

## Pour la défense de l'Ethiopie

*Un Comité, composé en majeure partie de Noirs, s'est formé à Paris pour affirmer sa solidarité avec le peuple éthiopien.*

*Le Comité a été constitué en dehors de tout parti politique. Il convie toutes les personnes animées de l'esprit de justice à éclairer l'opinion publique française sur la nécessité d'empêcher le conflit italo-éthiopien dont les conséquences s'avèrent dangereuses pour la paix mondiale. Un télégramme dont voici le texte a été envoyé à la Société des Nations :*

Paris, le 18 mai 1935.

A Monsieur le Secrétaire général de la S.D.N.,

Des représentants des groupements de couleur du monde entier, sans distinction de nationalité, de parti ou de classe (Côte des Somalis, Algérie, Aframérique, Cuba, Guadeloupe, Madagascar, Maroc, Martinique, Guyane, Tunisie, Oest-Afrique, Syrie, Chine, Indochine, Japon, Sud-Amérique, Amérique centrale, etc.), profondément émus de l'évolution du conflit italo-éthiopien, et affirmant leur solidarité avec le peuple éthiopien, attirent respectueusement l'attention de M. le Secrétaire général de la Société des Nations sur l'éventualité d'une guerre qui pourrait menacer la paix mondiale.

Etant donné que l'Italie et l'Ethiopie sont toutes deux membres de la Société des Nations, que la Convention de 1906 garantit l'indépendance de l'Ethiopie et que, suivant les dispositions des articles 11, 12, 13 et 15 du Pacte de la S.D.N., l'Ethiopie a demandé plusieurs fois l'arbitrage, il serait souhaitable que la S.D.N. prit, pour sauvegarder l'indépendance de l'Ethiopie, des décisions franches et dignes de la civilisation occidentale.

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### A NOS SECTIONS

#### SERVICE JURIDIQUE

##### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1° Affaires soumises par les Fédérations

**Doubs**, Réfugiés allemands, travaux rétribués dans camps de l'intérieur.

**Gironde**, Teyssier, Secrétaire Contentieux du Conseil d'Etat.

##### 2° Affaires soumises par les Sections

**Aix-en-Provence**, Mazetti Aldo, Justice ; Russier Jean, Guerre.

**Amiens**, Messier Fernand, Pensions.

**Armentières**, Dailly René, Préfet du Nord ; Picart Paul, Finances.

**Belfort**, Weber O., Justice.

**Bergerac**, Ruedolf, Gardé des Sceaux.

**Bitche**, Dereczynski Salomon, Guerre.

**Bougie**, David, Intérieur.

**Dakar**, Alibert E., Colonies.

**Fourmies**, Stenievski Eugène, Travail.

**La Châtre**, Jouhanneau, P. T. T.

**Ligue hongroise**, Salomon Hélène, Intérieur.

**Ligue russe**, Tschebotareff Basile, Intérieur ; Tzigankoff Lily, Intérieur.

**Marseille**, Pieruccini Ivo, Intérieur.

**Meudon**, Dubregeas Charles, Pensions.

**Montreuil**, Pozniak Ola, Intérieur.

**Mulhouse**, Gombi Antonio, Intérieur.

**Neuville-sur-Saône**, Gaillard, Intérieur.

**Nice**, Klauber Dr, Santé publique.

**Paris-IV<sup>e</sup>**, Garelik Charles, Justice.

**Paris-X<sup>e</sup>**, Nowina Gilbert, Intérieur.

**Pontault-Gombault**, Kregitte Michel, Préfet de Seine-et-Marne.

**Strasbourg**, Alsace-Lorraine, Séquestres, Président du Conseil.

**Toulon**, Ambrosio Garibaldi, Travail.

**Ugine**, Bertin Louis, P. T. T.

##### II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

**Aubervilliers**, Goossens Georges.

**Bordeaux**, Niaméy, noirs torturés par officiers.

**Châteauneuf-sur-Charente**, Berthaud Jean.

**Macon**, Burtin.

**Marseille**, Burlume Thomas.

**Montauban**, Dubois Julien.

**Oran**, Gonzales ; Oran, agissements de la police.

**Paris-XII<sup>e</sup>** U. R. S. S. protestation contre décret du 7 avril 1935.

**Seclin**, Cosyn Brochard.

(5 juin 1935.)

#### TRESORERIE

##### Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

**Ain**. — Châtillon-sur-Chalaronne : Curial (président), 18 francs.

**Allier**. — Dompierre-sur-Bresle : Beaudrap, 18 fr. ; Riques, 20 fr. ; Gannat : Michaud, 20 fr.

**Hautes-Alpes**. — Saint-Bonnet : Sarrailh (secrétaire), Pellegriin (trésorier), Grimaud (président), 54 fr.

**Ardèche**. — Boffres : Bertrand, Bouveron, 40 fr. ; Tournon-sur-Rhône : Genevois, 20 fr. ; Les Vans : 3 fr.

**Ardennes**. — Amagne-Lucquy : Thomain, 18 fr.

**Ariège**. — Varilhès : Cassagnol, Ruffat, Castet, 54 fr.

**Aude**. — Coursan : Escandès, 18 fr.

**Aveyron**. — Millau : Constans, 20 fr. ; Rodez : Naudan (trésorier), 18 fr.

**Bouches-du-Rhône**. — Arles : Girard, 20 fr. ; Marseille : Rayczak, Kitaëff, 38 fr. ; Navaroli, 18 fr. ; Guiraud, Pesce, 36 fr. ; Huguët, 20 fr.

**Calvados**. — Pont-l'Évêque : Albert Lefebvre (président), 18 fr.

**Charente**. — Aigré : Laurent, Monnet, 40 fr.

**Cher**. — Dun-sur-Auron : Sautivet, 20 fr.

**Constantine**. — Sétif : Carbonell (président), 18 fr.

**Côte-d'Or**. — Fédération : Bresson (trésorier), 18 fr. ; Dijon : Clerc (président), 18 fr. ; Nolay : Cornu (secrétaire), 18 fr.

**Doubs**. — Morteau : Millot, 18 fr.

**Eure-et-Loir**. — Brou : Morin, 20 fr. ; Chartres : Husson, 20 fr.

**Haute-Garonne**. — Toulouse : Verdier, 18 fr. ; Tournaïe, 18 fr.

**Gers**. — Vic-Fézensac : Bordes (trésorier), Conord, 36 fr.

**Gironde**. — Pauillac : Benllan (secrétaire), 18 fr. ; Saint-André-de-Cubzac : Pezat, 18 fr.

**Hérault**. — Agde : Metzge, 18 fr.

**Ille-et-Vilaine**. — Rennes : Genet, 18 fr.

**Indre-et-Loire**. — Ste-Maure-de-Touraine : Guillot, 18 fr.

**Isère**. — Le Touvet : Chaulet, 18 fr.

**Landes**. — Saint-Paul-les-Dax : Meuris, 18 fr.

**Loir-et-Cher**. — Vendôme : Tremblay, 20 fr.

**Loire-Inférieure**. — Ancenis : Martin, 18 fr. ; Nantes : Pineau, 18 fr.

**Loiret**. — Sandillon : Chenault (président), 18 fr.

**Maine-et-Loire**. — Angers : Chéneau, 18 fr.

**Manche**. — Saint-Lô : Roulet, 18 fr. ; Sartilly : Yger (président), 18 fr.

**Marne**. — Heilz-le-Maurupt : Lecoq (président), 18 fr.

**Meurthe-et-Moselle**. — Nancy : Marchal, 18 fr. ; Weil (président), 18 fr.

**Morbihan**. — Lorient : Madoré, 18 fr. ; Vannes : Philippe, 18 fr. ; 4 fr.

**Moselle**. — Sarrebourg : Lorrain (président), 18 fr.

**Nord**. — Lille : Druart, 20 fr.

**Oise**. — Compiègne : René Emile, 20 fr. ; Boulet, 18 fr.

**Oran**. — Oran : Chapal, 18 fr. ; Perregaux : Bonnet (président), 18 fr.

**Pas-de-Calais**. — Pont-à-Vendin : Caprion, 18 fr.

**Rhône**. — Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : Richelet, 40 fr. ; Villeurbanne : Breuil, 18 fr.

**Haute-Saône**. — Jussey : Taponnot, 18 fr.

**Paris-III<sup>e</sup>** : Dia, 18 fr.

**Paris-IV<sup>e</sup>** : Fanget, 18 fr.

**Paris-VI<sup>e</sup>** : Bouladat, 20 fr.

**Paris-XIV<sup>e</sup>** : Barge, 18 fr.

**Paris-XV<sup>e</sup>** : Fouré, 20 fr.

**Paris-XVIII<sup>e</sup>** (Goutte-d'Or) : Régis, 20 fr.

**Paris-XVIII<sup>e</sup>** (Grandes-Carrières) : Gauchot, Klein, Bichel, Cherbonneau, Boyé, Courtois, Bedel, 110 fr.

**Seine**. — Asnières : Bourrely, Soulié, Sicurani, 56 fr. ; Aubervilliers : Allève, 18 fr. ; Boulogne-Billancourt : Badé, 18 fr. ; Vion, 20 fr. ; Colombes : Rosnoblét, 18 fr. ; Nanterre : Châteauneuve, 18 fr. ; Le Perreux : Damourrette, 20 fr. ; Pierrefitte : Hervey, Capliez, 36 fr. ; Saint-Ouen : Chevalier, 18 fr. ; Stains : Juthiers, 18 fr. ; Thiais : Esperon, 18 fr.

**Seine-Inférieure**. — Rouen : Menet, Delaittre, Lefebvre, 56 fr. ; Delavier, Millon, 38 fr.

**Seine-et-Marne**. — Gretz-Tournaïe : Duterlay, 18 fr. ; Meaux : Bouvin, 18 fr.

**Seine-et-Oise**. — Livry-Gargan : Talliardat, 18 fr. ; Versailles : Pajot, 18 fr.

**Deux-Sèvres**. — Fédération : Hudeley (président), 18 fr. ; Melle : Martin (président), 18 fr. ; Thouars : Parent, 18 fr.

**Somme**. — Miramont : Jaquin (président), 18 fr.

**Vendée**. — Saint-Jean-de-Monts : Guillemin, 18 fr.

**Yonne**. — Cravant : Gouley, Bénard, 40 fr.

## Envois d'argent

Mézériat (Ain), 40 fr. 80 ; Dompiere (Allier), 18 fr. ; Dompiere-sur-Bresle (Allier), 18 fr. ; Oraison (Basses-Alpes), 78 fr. ; 34 fr. ; Laragne (Hautes-Alpes), 84 fr. 65 ; Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), 60 fr. ; Annonay (Ardèche), 25 fr. ; Boifres (Ardèche), 61 fr. 50 ; Saint-Péray (Ardèche), 25 fr. 65 ; Les Vans (Ardèche), 3 fr. ; Amagne-Lucuy (Ardennes), 18 fr. ; Challerange (Ardennes), 18 fr. ; Pamiers (Ariège), 40 fr. ; Varilles (Ariège), 72 fr. ; Essoyes (Aube), 17 fr. ; Bize (Aude), 45 fr. ; Rodez (Aveyron), 20 fr.

Arles (Bouches-du-Rhône), 36 fr. ; Marseille (B.-de-R.), 18 francs ; 13 fr. ; 38 fr. ; 36 fr. ; Port-de-Bouc (B.-du-R.), 22 fr. 50.

Vire (Calvados), 25 fr. ; Saignes (Cantal), 8 fr. 30 ; Aigre (Charente), 40 fr. ; Sigogne (Charente), 200 fr. ; Aigrefeuille-Thou (Ch.-Inf.), 25 fr. 70 ; Fournas (Ch.-Inf.), 18 fr. ; Collo (Constantine), 20 fr. ; Sétif (Constantine), 20 fr. 75 ; Ile-Rousse (Corse), 13 fr. ; 6 fr. 50 ; Auxonne (Côte-d'Or), 20 francs ; Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), 100 fr. ; Lamballe (Côtes-du-Nord), 19 fr. 50 ; Bourgneuf (Creuse), 120 fr.

Brou (Eure-et-Loir), 13 fr. ; Chartres (E.-et-L.), 45 fr. Quimper (Finistère), 82 fr. 50.

Vic-Fézensac (Gers), 38 fr. 50 ; Audenge (Gironde), 16 francs 50 ; Coutras (Gironde), 18 fr. ; Les Eglisottes (Gironde), 5 fr. ; Merignac (Gironde), 50 fr. ; Pellegrus (Gironde), 48 fr. 65 ; Saint-André-de-Cubzac (Gironde), 20 fr. ; Saint-Emilion (Gironde), 3 fr.

Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 30 fr. 65 ; Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire), 13 fr. ; Vouvray (I.-et-L.), 124 fr. 60.

Herm (Landes), 15 fr. 30 ; Saint-Paul-les-Dax (Landes), 18 fr. ; Blois (L.-et-C.), 40 fr. ; Vendôme (L.-et-C.), 20 fr. ; Sainte-Florine (Loire), 20 fr. ; Autry-le-Châtel (Loiret), 20 francs ; Montargis (Loiret), 20 fr. ; Lacapelle-Marival (Lot), 40 fr.

Saint-Lô (Manche), 20 fr. ; Tourlaville (Manche), 20 fr. ; Nancy (M.-et-M.), 18 fr. ; 20 fr. ; 13 fr. ; 18 fr. ; Lorient (Morbihan), 18 fr. ; Vannes (Morbihan), 4 fr. ; 25 fr. 25.

Denain (Nord), 26 fr.

Compiègne (Oise), 13 fr. ; 25 fr. ; Alençon (Orne), 10 fr. ; Mortagne-au-Perche (Orne), 25 fr. 10.

Auchel (P.-de-C.), 57 fr. 65 ; Desvres (P.-de-C.), 40 fr. ; Lillers (P.-de-C.), 20 fr. ; Sauxillanges (P.-de-C.), 18 fr. ; Biarritz (B.-Pyr.), 10 fr. ; 22 fr. 50 ; Puyoo (B.-P.), 62 francs 35 ; Luz-Saint-Sauveur (H.-P.), 39 fr. ; Les Ardillats (Rhône), 144 fr. ; St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), 40 fr.

Gray (Hte-Saône), 19 fr. 50 ; Bourbon-Lancy (S.-et-L.), 57 fr. 40 ; Couches-les-Mines (S.-et-L.), 40 fr. ; La Guiche (S.-et-L.), 5 fr. ; Leynes (S.-et-L.), 20 fr. ; Le Grand-Lucé (Sarthe), 19 fr. 30 ; St-Calais (Sarthe), 65 fr. ; Paris-Ve, 18 francs ; Antony (Seine), 136 fr. 50 ; Boulogne-Billancourt (Seine), 18 fr. ; Charenton (Seine), 305 fr. 25 ; Pierrefitte (Seine), 54 fr. ; Vitry-sur-Seine (Seine), 20 fr. ; 20 fr. ; Chelles (S.-et-M.), 20 fr. ; Gretz-Tournaun (S.-et-M.), 20 fr. ; Blanc-Mesnil (S.-et-O.), 25 fr. ; Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.), 132 fr. ; Livry-Gargan (S.-et-O.), 18 fr. ; Mesnil-le-Roi (S.-et-O.), 18 fr. ; Noisy-le-Grand (S.-et-O.), 130 fr. ; Versailles (S.-et-O.), 20 fr. ; Saigneville (Somme), 36 fr. ; Camoules (Var), 30 fr. 65 ; Cogolin (Var), 18 fr. ; Toulon (Var), 18 fr. ; La Roche-sur-Yon (Vendée), 50 fr. ; 60 fr. ; Couhé (Vienne), 88 fr. ; Darney (Vosges), 20 fr. ; Cravant (Yonne), 41 fr. ; Sens (Yonne), 20 fr.

## Frais d'envois et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Fontainebleau (S.-et-M.), 15 fr. 55 ; Lagny (S.-et-M.), 10 francs ; Meaux (S.-et-M.), 12 fr. 40 ; Arpajon (S.-et-O.), 4 fr. 45 ; Aulnay-sous-Bois, (S.-et-O.), 4 fr. 05 ; Conflans-Ste-Honorine (S.-et-O.), 5 fr. ; 125 fr. ; Ermont-Eaubonne (S.-et-O.), 15 fr. ; Gonesse (Seine), 10 fr. ; Juvisy (S.-et-O.), 100 fr. ; Meudon (S.-et-O.), 5 fr. ; Orsay (S.-et-O.), 10 fr. 50 ; Pontoise (S.-et-O.), 25 fr. ; Sartrouville (S.-et-O.), 60 fr. ; Villennes (S.-et-O.), 3 fr. 65 ; Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.), 15 fr. 20 ; Nîort (Deux-Sèvres), 4 fr. 65 ; Fédération de la Somme, 5 fr. ; Seillons-Sources-d'Argens (Var), 2 fr. 50 ; Genève (Suisse), 21 fr. 40, 9 fr. 30 ; Tunis (Tunisie), 16 fr. 70 ; Sousse (Tunisie), 25 fr. 30 ; Bizerte (Tunisie), 10 fr. 85 ; 33 fr. 85 ; Rabat (Maroc), 50 fr. ; 2 fr. 25 ; Oudjda (Maroc), 23 fr. ; Mogador (Maroc), 13 fr. 65 ; Casablanca (Maroc), 3 fr. 85 ; Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 5 fr. ; Toucy (Yonne), 7 fr. 25 ; Ligny-le-Châtel (Yonne), 19 fr. 65 ; Chatelet-Censor (Yonne), 5 fr. ; Mazamet (Tarn), 15 fr. ; Eloyes (Vosges), 5 fr. ; Charmes (Vosges), 5 fr. ; Saint-Germain-les-Belles (Hte-Vienne), 5 fr. 65 ; Haute-Vienne

(Fédération), 2 fr. 85 ; Poitiers (Vienne), 4 fr. 65 ; La Roche-sur-Yon (Vendée), 10 fr. ; Les Trois-Moutiers (Vienne), 3 fr. 45 ; Patiens (Vienne), 161 fr. ; Croix-de-Vie (Vendée), 5 fr. ; La Chapelle-Themer (Vendée), 10 fr. ; Chantonny (Vendée), 5 fr. ; Cheval-Blanc (Vauluse), 4 fr. 35 ; Yverès (Var), 10 fr. ; Fréjus (Var), 7 fr. 25 ; Cogolin (Var), 5 fr. ; Var (Fédération), 11 fr. ; Picquigny (Somme), 5 fr. ; Saigneville (Somme), 5 fr. ; Davescourt (Somme), 15 fr. ; Longpré-les-Corps-Saints (Somme), 5 fr. ; Corbie (Somme), 10 fr. ; Amiens (Somme), 25 fr. ; Albert (Somme), 25 fr. ; Culoz (Ain), 20 fr. ; Thoissey (Ain), 50 fr. 05 ; Vonnas (Ain), 27 fr. 05 ; Saint-Sauvier (Allier), 2 fr. 85 ; Château-Arnoux (Basses-Alpes), 24 fr. 45 ; Briançon (Hautes-Alpes), 16 fr. 65 ; Grasse (A.-M.), 45 fr. 45 ; Nice (A.-M.), 32 fr. 50 ; Les Vans (Ardèche), 27 fr. 65 ; Altiigny (Ardennes), 5 fr. ; Bar-sur-Seine (Aube), 25 fr. 65 ; Bar-sur-Aube (Aube), 10,65 ; Essoyes (Aube), 25 fr. ; 18 fr. 65 ; Tournemire (Aveyron), 32 fr. 70 ; Berre (B.-du-R.), 10 fr. ; La Ciotat (B.-du-R.), 27 fr. 65 ; Pont-Evêque (Calvados), 27 fr. 65 ; Rouillac (Charente), 22 fr. 05 ; Cognac (Charente), 17 fr. 50 ; La Couronne (Charente), 80 fr. ; Saint-Augeau (Charente), 1 fr. 50 ; Archiac (Charente-Inf.), 10 fr. ; Fournas (Ch.-Inf.), 5 fr. ; 5 fr. ; Marenges (Ch.-Inf.), 7 fr. 25 ; Mirabeau (Ch.-Inf.), 7 fr. 25 ; Surgères (Ch.-Inf.), 10 fr. 65 ; Malain (Côte-d'Or), 7 fr. 95 ; Saint-Brieuc (C.-du-N.), 3 fr. 85 ; Aubusson (Creuse), 13 fr. 25 ; Guéret (Creuse), 55 fr. 05 ; Ezy (Creuse), 5 fr. ; Pacy-sur-Eure (Eure), 6 fr. 25 ; Eure-et-Loir (Fédération), 9 fr. 40 ; Boreaux (Gironde), 25 fr. ; Coutras (Gironde), 18 fr. 65 ; Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde), 13 fr. 95 ; Valéryac (Gironde), 5 fr. ; Paramé (I.-et-V.), 5 fr. ; Tinténiac (I.-et-V.), 13 fr. 05 ; Bléré (I.-et-L.), 5 fr. ; Hommes (I.-et-L.), 5 fr. 45 ; Restigné (I.-et-L.), 3 fr. 85 ; Savigné-sur-Lathan (I.-et-L.), 50 fr. ; Beaurepaire (Isère), 10 fr. ; Heyrieux (Isère), 7 fr. 50 ; Morestel (Isère), 13 fr. 05 ; Dax (Landes), 5 fr. ; Léon (Landes), 10 fr. ; Mimbase (Landes), 20 fr. ; Droué (L.-et-G.), 7 fr. 05 ; St-Etienne (Loire), 5 fr. ; Sainte-Florine (Loire), 20 fr. ; Craponne (Haute-Loire), 0 fr. 45 ; Chécy (Loiret), 2 fr. 50 ; Agen (L.-et-G.), 15 fr. ; Miranont (L.-et-G.), 25 fr. ; Villeneuve-sur-Lot (L.-et-G.), 10 fr. ; Maine-et-Loire (Fédération), 5 fr. 05 ; Montain (Manche), 0 fr. 45 ; Octeville (Manche), 25 fr. ; Verzy (Manche), 37 fr. 50 ; Malzéville (M.-et-M.), 45 fr. ; Nancy (M.-et-M.), 125 fr. ; Morbihan (Fédération), 55 fr. ; Lorient (Morbihan), 5 fr. ; La Charité (Nièvre), 15 fr. ; Nevers (Nièvre), 10 fr. ; Armentières (Nord), 16 fr. 63 ; Fournies (Nord), 15 fr. ; Perregaux (Oran), 50 fr. ; Mortagne-au-Perche (Orne), 4 fr. 25 ; Mortagne (Orne), 1 fr. 05 ; Bruay (P.-de-C.), 7 fr. 25 ; Outreau (P.-de-C.), 33 fr. 05 ; Pont-à-Vendin (P.-de-C.), 2 fr. 85 ; Boucau-Tarnos (B.-P.), 5 fr. ; Mauléon-Barousse (H.-P.), 0 fr. 65 ; Strasbourg (B.-R.), 10 fr. 65 ; Saint-Louis (Ht-Rhin), 10 fr. ; Albiguy (Rhône), 7 fr. 05 ; Saint-Fons (Rhône), 10 fr. ; Allevillers (Hte-Saône), 66 fr. 90 ; Riez (Hte-Saône), 16 fr. 45 ; Autou (S.-et-L.), 22 fr. 65 ; La Guiche (S.-et-L.), 5 fr. ; Le Mans (Sarthe), 50 fr. ; Saint-Michel-de-Maurienne (Sarthe), 19 fr. 30 ; Annemasse (Haute-Savoie), 0 fr. 45 ; Samoens (Hte-Savoie), 10 fr. ; Paris-XVe, 12 fr. 60 ; Paris-XVIII<sup>e</sup> (Savoie-Carrières), 9 fr. 45 ; Asnières (Seine), 45 fr. ; Boulogne-Billancourt (Seine), 6 fr. ; Charenton (Seine), 22 fr. 45 ; Puteaux (Seine), 50 fr. ; Stains (Seine), 8 fr. ; Thiais (Seine), 2 fr. 90 ; Neufmarché (Seine-Inf.), 5 fr. ; Rouen (Seine-Inf.), 6 fr. 65 ; Serqueux (Seine-Inf.), 25 fr. ; Sotteville-les-Rouen (Seine-Inf.), 10 fr. ; Yport (Seine-Inf.), 6 fr. 50 ; La Ferté-Gaucher (S.-et-M.), 12 fr. 50 ; Herblay (S.-et-O.), 15 fr. ; Luzarches (S.-et-O.), 7 fr. 05 ; Meudon (S.-et-O.), 47 fr. 05 ; Noisy-le-Grand (S.-et-O.), 18 fr. 40 ; Villeneuve-le-Roi (S.-et-O.), 15 fr. ; Airvaux (Deux-Sèvres), 2 fr. 85 ; Bressuire (D.-S.), 2 fr. 85 ; Bouillé-Loreux (Deux-Sèvres), 2 fr. 85 ; Bressuire (D.-S.), 29 fr. 85 ; La Crèche (D.-S.), 2 fr. 85 ; Nielle (D.-S.), 5 fr. 25 ; La Motte-St-Héraye (D.-S.), 2 fr. 85 ; Nort (D.-S.), 5 fr. 05 ; Paray-le-Monial (D.-S.), 10 fr. ; Prahecq (D.-S.), 3 fr. 05 ; Sauzais-Vaussais (D.-S.), 3 fr. 05 ; Thouars (D.-S.), 5 fr. 05 ; Vastes (D.-S.), 112 fr. 10 ; Vastes (D.-S.), 2 fr. 85 ; Domart-en-Ponthieu (Somme), 5 fr. ; Saint-Léger-les-Dormart (Somme), 7 fr. 25 ; Montauban (T.-et-G.), 151 fr. ; Saint-Jean-de-Monts (Vendée), 5 fr. ; Vienne (Fédération), 22 fr. ; 2 fr. 65 ; Montmorillon (Vienne), 5 fr. ; Granges-sur-Vologne (Vosges), 4 fr. 05 ; Raon-l'Étape (Vosges), 27 fr. 65 ; Saint-Florentin (Yonne), 125 fr. ; Taingy (Yonne), 29 fr. 85 ; Casablanca (Maroc), 3 fr. 85 ; Mazagan (Maroc), 25 fr. ; Rabat (Maroc), 125 francs.

## Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour cartes retournées :

Aurillac (Cantal), 6 cartes, 36 fr. ; Mirambéau (Ch.-Inf.), 8 cartes, 48 fr. ; Saint-Jean-d'Angély (Ch.-Inf.), 9 cartes, contribution, 58 fr. 50 ; Ribérac (Dordogne), 16 cartes, 96 fr. ; Audenge (Gironde), 1 carte, 6 fr. ; Pauillac (Gironde), 22 francs 50 ; Le Puy (Hte-Loire), 17 cartes, 102 fr. ; Breteuil (Oise), 2 cartes, 12 fr. ; Var (Fédération), 10 cartes, 30 fr.

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences organisées avec le concours du Comité Central

2 juin. — Charolles (Saône-et-Loire), M. Violette, membre du Comité Central.

2 juin. — Creil (Oise), M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.

### Congrès fédéraux

26 mai. — Sarthe (Sablé) : M. Bergery.

26 mai. — Savoie (Saint-Genix-sur-Guiers) ; M. Pierre Col, M. Millaud, président fédéral de la Haute-Savoie.

2 juin. — Aveyron (Rodez) : M. Ramadier, membre du Comité Central.

2 juin. — Oise (Creil) : M. René Georges Etienne, représentant du Comité Central.

2 juin. — Saône-et-Loire (Charolles) : M. Violette, membre du Comité Central.

### Campagnes de la Ligue

**Le Clergé et la Ligue.** — Besançon (Doubs) proteste contre le mandement des évêques du Nord; estime que la meilleure des réponses consiste à faire connaître de mieux en mieux le vrai visage de la Ligue. (16 mars 1935).

— Riez (Haute-Saône) s'élève contre le mandement des évêques du Nord et se propose, en réponse, d'intensifier sa propagande, afin de faire mieux connaître l'action de la Ligue (24 mars 1935).

— Rouffiac (Charente-Inférieure) proteste contre le mandement des évêques du Nord et approuve la réponse du Président Victor Basch. (24 mars 1935).

**Décrets-lois.** — Bordes (Loiret) demande l'abrogation des décrets-lois adoptés par le gouvernement Doumergue. (7 avril 1935).

— Montbéliard (Doubs) réclame l'abrogation des décrets-lois. (9 mars 1935).

— Riez (Haute-Saône) s'élève contre les décrets-lois et demande leur abrogation. (24 mars 1935).

**Dictature et fascisme.** — La Fédération de la Seine proteste contre les tortures policières employées à l'égard des inculpés et emprisonnés antifascistes en Bulgarie et s'élève contre les condamnations à mort prononcées pour des délits politiques; elle émet le vœu que soient respectés les droits de la défense et que la peine capitale soit supprimée pour délit d'opinion. (17 avril 1935).

— Alès (Gard) proteste contre les expulsions arbitraires dont sont victimes les travailleurs immigrés; réclame le droit d'asile à tous ceux qui luttent contre le fascisme et pour le régime de liberté et de paix; demande l'expulsion des aigrefins internationaux qui jouissent des complications gouvernementales (6 avril 1935).

— Arcueil et Cachan (Seine) réclame la discussion du rapport Marc Rucart sur les responsabilités du 6 février 1934 (24 mars 1935).

— Attigny (Ardennes) met les citoyens en garde contre le mouvement antidémocratique déclenché par des meneurs d'extrême droite aidés par des partis qui poussent à la guerre civile, à la grève de l'impôt et à la révolte à main armée. (7 avril 1935).

— Autun (Saône-et-Loire) affirme sa volonté de dresser contre la menace fasciste toutes les forces de gauche du pays unies dans un programme commun d'abolition des privilèges des féodalités capitalistes, dans la lutte contre le chômage et la guerre. (31 mars 1935).

— Beausoleil (Alpes-Maritimes) s'élève contre les procédés inhumains employés à l'égard des détenus politiques en Pologne; demande au Comité Central de former une commission d'enquête en vue de vérifier sur place le bien-fondé de cette sanglante dictature. (12 mars 1935.)

— Bordes (Loiret) s'élève contre le projet de loi déposé par le Ministre de la Justice, tendant à la dissolution des sociétés, ligues ou groupements collectifs d'action contre les agissements du Gouvernement; demande que la commission des parlementaires-ligueurs au sein du Parlement ne soit pas dissoute, que l'exclusion des parlementaires-ligueurs soit laissée à l'appréciation des Sections qui de-

vront présenter un rapport justifiant cette mesure. (7 avril 1935).

— Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres) s'élève contre la partialité du Gouvernement qui réserve ses sanctions contre les citoyens appartenant aux partis de gauche et reste plein d'indulgence envers ceux qui appartiennent à des groupements de droite. (10 mars 1935).

— Burie (Charente-Inférieure) proteste contre la partialité des juges et demande une justice égale pour tous. (31 mars 1935).

— Conques (Aude) approuve l'activité que le Comité Central déploie dans sa lutte contre le fascisme. (février 1935).

— Cram-Chaban (Charente-Inférieure) s'élève contre la course aux armements dont profitent les grands magnats de la métallurgie française qui, professeurs de patriotisme, n'hésitent pas à livrer à l'Allemagne le minerai lorrain; s'oppose à toute militarisation de la jeunesse. (14 avril 1935).

— Fleury-les-Aubais (Loiret) estime que la Ligue doit faire passer avant toute autre considération la lutte contre les forces de fascisme et de guerre et proclame la nécessité de l'union active de tous, aux côtés des organisations qui défendent le même idéal. (9 mars 1935).

— Fouras (Charente-Inférieure) engage le Comité Central à poursuivre l'action engagée contre les organisations de guerre civile et leurs alliées: les églises, les puissances d'argent et la presse venale (18 avril 1935).

— Guise (Aisne) dénonce une fois de plus les menées fascistes et invite tous les républicains et tous les hommes épris de liberté à être prêts à toute éventualité. (24 février 1935).

— Cujan-Mestras (Gironde) approuve l'action du Comité Central auprès du Gouvernement en ce qui concerne l'application des décrets-lois qui mettent les libertés publiques et la laïcité en danger. (26 avril 1935.)

— Jâlons-les-Vignes (Marne) félicite le Comité Central pour sa campagne en faveur du regroupement des forces républicaines dans la lutte contre le fascisme; proteste contre la partialité du gouvernement qui dénonce comme fauteurs des désordres les organisations de gauche et ne désarme pas les vrais responsables. (24 février 1935).

— Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne) s'oppose à tout projet de réforme de la Constitution dans un sens antidémocratique; se prononce contre toute mesure tendant à diminuer les droits du peuple au profit d'un pouvoir personnel; demande au Comité Central d'intervenir auprès des parlementaires pour qu'ils soutiennent cette protestation. (14 mars 1935).

— Montbéliard (Doubs) blâme la faiblesse du chef du gouvernement à l'égard des adversaires de la République; proteste contre sa présence à la cérémonie religieuse du 6 février à Notre-Dame; s'élève contre toutes les répressions politiques; compte sur la vigilance du Comité Central pour défendre les libertés des citoyens en France, en sauvegardant la République et en assurant la paix par la S.D.N. (9 mars 1935).

— Nancy (Meurthe-et-Moselle) approuve l'action de la Ligue contre le fascisme, en liaison avec d'autres organisations; demande la discussion immédiate par le Parlement du rapport de M. Marc Rucart sur l'émeute du 6 février; demande au Comité Central de suivre de près le projet de loi sur les ententes industrielles, dit projet Marchandau, qui risque d'instaurer en France un fascisme économique (25 février 1935).

— Cutreau (Pas-de-Calais) approuve la résolution du Comité Central contre la répression gouvernementale; demande à la Ligue de protester contre l'enlèvement du journaliste Berthold Jacob et de réclamer sa mise en liberté; demande également de suivre le procès des chefs socialistes de Vienne et d'intervenir dans le cas d'une violation de la justice. (25 mars 1935.)

— Paris-XIX\* (Combat-Villette) demande aux parlementaires ligueurs de voter contre les décrets de juillet 1934 et contre le projet de loi Marchandau. (13 avril 1935.)

— Pontivy (Morbihan) s'élève contre l'inégalité de traitement infligé d'une part aux royalistes et d'autre part aux manifestants ouvriers pour des délits de semblable gravité; proteste contre la retenue par le service des P.T.T. des télégrammes demandant au Président de la République espagnole la grâce des deux députés condamnés à mort. (24 avril 1935.)

— Riez (Haute-Saône) blâme la faiblesse du gouvernement devant l'action des associations fascistes. (24 mars 1935.)

— Les Rosiers (Maine-et-Loire) demande au Comité Cen-

tral d'animer son action antifasciste en cohésion étroite avec les comités antifascistes déjà existants et d'étendre l'action de la Ligue sur le terrain économique par la défense du droit à la vie ; estime opportun que la Ligue dénonce la collusion existant entre la grande presse et le grand capitalisme et qu'elle diffuse les noms des 200 magnats qui dirigent toute la vie économique du pays ; s'élève contre la répression systématique qui frappe la presse pacifiste et ses militants ; demande aux parlementaires d'adhérer au Comité parlementaire de libération « Gérard Lere-tour ». (3 mars 1935.)

— Rouffiac (Charente-Inférieure) proteste contre l'impunité dont jouissent les organisations fascistes et leurs chefs. (24 mars 1935.)

— Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise) estime qu'aucune distinction n'est à faire quant au droit de s'armer entre les différents grades de la réserve de l'armée active ; invite le Gouvernement à supprimer le commerce privé des armes ; réclame l'arrestation immédiate des chefs des groupements factieux et la libération de Roeland ; exprime sa solidarité à la citoyenne Bernadoux, institutrice à Houllès, frappée de la peine de la censure. (2 avril 1935.)

— Saint-Sauvant (Charente-Inférieure) proteste contre les lenteurs apportées par le gouvernement à dissoudre les organisations à caractère fasciste, alors qu'il a mis beaucoup moins d'hésitation à dissoudre la Ligue des objectifs de conscience. (14 avril 1935.)

— Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) demande l'abrogation du décret-loi sur les retraites et le maintien de la loi du 14 avril 1924 ; exprime sa satisfaction pour la lettre ouverte adressée par le Président Victor Basch au Président du Conseil. (22 avril 1935.)

**Droits des fonctionnaires.** — La Fédération de la Seine s'élève contre la suppression des congés aux fonctionnaires pour délégations syndicales, entraînant la suppression des postes de représentants des syndicats et fédérations intéressés. (10 mars 1935.)

— Arcueil-Cachan (Seine) proteste contre les brimades du ministre de l'Éducation nationale à l'égard du personnel enseignant (2 mars 1935.)

— Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise) adresse l'expression de sa sympathie à tous les membres de l'Enseignement qui viennent d'être frappés de sanctions. (24 mars 1935.)

— Jâlons-les-Vignes (Marne) félicite les conseillers départementaux démissionnaires pour leur geste de protestation contre la restriction des droits des fonctionnaires. (24 février 1935.)

— Lyons-la-Forêt (Eure) proteste contre les poursuites injustifiées dont sont victimes M. Laval, instituteur à Fescues, et M. Hobeï, instituteur à Bezancourt ; réclame pour tous les fonctionnaires la liberté d'opinion et la liberté d'expression les plus entières ; proteste contre la réprimande infligée à Mlle Pret, institutrice à Romilly-sur-Andelle (Eure). (3 avril 1935.)

— Neufmarché (Seine-Inférieure) proteste contre les poursuites et les sanctions prises contre les instituteurs Laval et Hobeï (17 avril 1935.)

— Paris-XIV<sup>e</sup> s'élève contre les sanctions prises à l'égard de membres de l'enseignement à qui aucun reproche ne peut être fait au point de vue professionnel ; insiste pour que les ministres républicains et ligues s'emploient à faire cesser des procédés indignes d'un gouvernement républicain. (16 avril 1935.)

— Villiedieu (Manche) demande le vote d'une loi sur le recrutement et l'avancement des fonctionnaires, interdisant aux chefs des administrations et aux préfets de consulter les maires et la police sur les opinions politiques des citoyens pris individuellement ; demande que le personnel des administrations publiques puisse prendre connaissance au moins une fois par an des notes qui lui ont été données par les différents chefs appelés à donner une cotation et que les dossiers administratifs de tous les fonctionnaires soient expurgés des notes à caractère politique ; proteste contre la mesure prise à l'égard de la Fédération autonome des Syndicats de fonctionnaires, en la personne de son secrétaire général ; réclame du ministre des Finances la remise en vigueur de l'arrêté du 22 novembre 1932. (2 avril 1935.)

**École laïque.** — Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise) proteste contre la suppression de postes d'instituteurs et contre la fermeture d'écoles ; souligne l'incohérence des décisions gouvernementales comportant d'une part une dimi-

nution de crédits et de l'autre la prolongation de la scolarité ; déplore l'indifférence du Parlement et de l'administration envers les œuvres post-scolaires laïques, alors que les œuvres confessionnelles bénéficient souvent d'un appui officiel ; demande au Comité Central de réagir sans retard contre les manœuvres cléricales et réactionnaires tendant à l'anéantissement de l'école laïque ; se déclare décidée à mener la lutte contre toutes les menées antilaïques ; alerte tous les démocrates pour le rassemblement immédiat de l'école laïque et les invite à adhérer aux Comités de défense laïque ; demande l'abrogation du décret Malvy du 2 août et la suppression des privilèges de l'école privée ; réprovoque le caractère chauvin donné à certaines représentations cinématographiques scolaires. (24 mars 1935.)

— La Garenne-Colombes (Seine) invite le gouvernement à une action urgente en vue de faire respecter la neutralité politique et religieuse de l'enseignement, tant par le personnel enseignant que dans les livres mis à la disposition des enfants ; se déclare prête à mener une action vigoureuse pour l'abrogation de la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement, l'application de la loi du 7 juillet 1904 sur les écoles congréganistes, la défense de l'école laïque et de ses maîtres contre les attaques de leurs adversaires ; proteste contre toute tentative de répartition proportionnelle dans l'enseignement ; demande aux parlementaires de refuser la ratification des décrets-lois en matière d'enseignement et de voter le rétablissement de toutes les écoles ou postes supprimés en exécution de ces décrets ; propose de modifier le recrutement du personnel enseignant primaire en fermant la carrière à tous ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement et en n'acceptant que ceux qui ont suivi le cycle de leurs études dans les établissements d'enseignement primaire laïque et public. (20 avril 1935.)

— Jâlons-les-Vignes (Marne) proteste contre la fermeture de certaines écoles rurales et contre la suppression d'un grand nombre de postes d'instituteurs. (24 février 1935.)

— Mazagan (Maroc) proteste contre le projet de suppression d'environ 300 postes d'instituteurs au Maroc (24 mars 1935.)

— Pontivy (Morbihan) proteste contre toute la propagande des ligues fascistes, sous une forme quelconque, dans les lycées. (24 avril 1935.)

— Prabeq (Deux-Sèvres) réclame la neutralité scolaire en rappelant que le repos du jeudi a été institué pour permettre aux ministres des différents cultes de donner l'instruction religieuse à leurs adeptes ; s'élève contre tout projet de militarisation de l'école laïque. (31 mars 1935.)

— Rosières (Somme) demande que soit établi un régime uniforme de vacances pour tous les établissements d'enseignement. (23 mars 1935.)

**Événements du 6 février.** — Demandent que soit réplacé la vérité sur les événements du 6 février par la discussion immédiate à la tribune de la Chambre des conclusions de la Commission Bonnefoy :

— Atigny (Ardennes), Beausoleil (Alpes-Maritimes), Gien (Loiret), Neuville-sur-Saône (Rhône), Paris-XVIII<sup>e</sup> (Goutte-d'Or), Puisseux (Loiret), Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure), Serres (Hautes-Alpes), Les Vans (Ardèche). (Février 1935.)

— Protestent contre la non-discussion à la tribune de la Chambre, des conclusions de la Commission Bonnefoy.

— Châteaumeillant (Cher), Conflans-Jarny (Meurthe-et-Moselle), Conques (Aude), La Couarde-sur-Mer (Charente-Inférieure), Joncy (Saône-et-Loire), Ormont (Ardennes), Pontivy (Morbihan), Pornichet (Loire-Inférieure), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). (Mars-avril 1935.)

**Fabrication et commerce des armes.** — Avallon (Yonne), Conques (Aude), Fouras (Charente-Inférieure) demandent au Parlement de voter au plus tôt la nationalisation de la fabrication des armes et des fournitures de guerre (avril 1935.)

— Cram-Chaban (Charente-Inférieure) demande la suppression de la fabrication privée des armes. (14 avril 1935.)

— Gujan-Mestras (Gironde) demande un contrôle sérieux des marchés d'armement. (26 avril 1935.)

**Gérin (Affaire René).** — Pavillons-sous-Bois (Seine) proteste contre la condamnation (en appel) scandaleuse de René Gérin et réclame le régime politique pour ce grand

**honnête homme coupable d'avoir pris au sérieux les déclarations solennelles pendant la guerre des gouvernements proclamant que c'était la dernière.** (6 avril 1935.)

— Sèvres (Seine-et-Oise) s'élève contre la condamnation de René Génin. (6 avril 1935.)

**Impôts.** — Chatel-Censoir (Yonne) réclame des poursuites impitoyables contre tous les fraudeurs en matière fiscale, demande la publication du tableau communal avec flux individuel de l'impôt général sur le revenu. (19 avril 1935.)

— Villedieu (Manche) demande que tous les contribuables assujettis à l'impôt cédulaire, bénéficient du même abattement à la base, en tenant compte des charges de famille de chaque intéressé ; émet le vœu que la liste communale des assujettis à l'impôt général sur le revenu soit mise à la disposition des contribuables sur leur demande, avec indication de la somme perçue. (2 avril 1935.)

**Lignes factieuses.** — Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres) proteste contre le retard apporté par le gouvernement au désarmement des bandes fascistes. (10 mars 1935.)

— Nancy (Meurthe-et-Moselle) demande le désarmement des organisations paramilitaires par l'adoption d'une législation comportant la réglementation stricte de la vente et du port des armes. (25 février 1935.)

**Mandat, vote.** — Ault (Somme) proteste contre tout projet de vote familial. (24 mars 1935.)

— Beausoleil (Alpes-Maritimes) insiste sur la péréquation des circonscriptions électorales à Paris, discutée à la séance du 7 mars au Sénat ; proteste contre l'argument du Président du Conseil qui prétend qu'une majorité révolutionnaire à l'Hôtel de Ville mettrait les Assemblées législatives dans l'impossibilité de remplir leur tâche et s'élève contre son action démagogique du fait de la menace de poser la question de confiance, empêchant le Sénat de suivre l'ordre du jour et de voter le projet de péréquation avant le 10 mars, le rendant ainsi inapplicable aux élections municipales prochaines et le maintenant pour une nouvelle période de 6 ans. (12 mars 1935.)

— Beausoleil (Alpes-Maritimes) demande la suppression du vote par mandats et le renvoi d'office devant les électeurs des parlementaires qui, sans motifs valables, auraient manqué un nombre de séances qu'il appartiendrait à la loi de déterminer ; proteste contre l'escamotage du vote des femmes ; demande au Comité Central d'étudier la question de l'incompatibilité du mandat parlementaire et du mandat municipal. (1<sup>er</sup> avril 1935.)

— Bourg-sur-Gironde (Gironde) émet le vœu que les conseils municipaux de province renouvellent leur bureau tous les ans, comme le font toutes les autres Assemblées délibérantes ; demande le retour au mandat municipal de quatre ans. (26 mars 1935.)

— Davenescourt (Somme) émet le vœu que la durée du mandat municipal soit ramenée de 6 à 4 ans. (23 mars 1935.)

— Malzeville (Meurthe-et-Moselle) demande au Comité Central de faire tous ses efforts pour obtenir la proportionnelle intégrale ou, à défaut, une péréquation des circonscriptions ; demande la modification du mode d'élection au Sénat. (3 avril 1935.)

— Pontivy (Morbihan) demande la péréquation électorale dans la Seine. (24 avril 1935.)

**Objection de conscience.** — Montataire (Oise) demande la libération de Gérard Leretour. (24 mars 1935.)

— Rioz (Haute-Saône) rappelle, en réponse aux commentaires malveillants, les conclusions de la résolution du Comité Central du 16 novembre 1933 sur le problème de l'objection de conscience. (24 mars 1935.)

**Paix.** — Neuvy-sur-Loire (Nièvre) demande à la Ligue de défendre les droits des peuples à la paix. (17 mars 1935.)

**Presse.** — Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres) demande l'application intégrale des résolutions du Congrès d'Amiens au sujet de la presse. (10 mars 1935.)

— Tinéniac (Ille-et-Vilaine) s'élève contre la façon avec laquelle la grande presse aifole l'opinion publique et la prépare à l'idée de la guerre. (24 mars 1935.)

— Vallon-en-Sully (Allier) proteste contre tout projet de loi tendant à restreindre la liberté de la presse.

**Prince (Affaire).** — Jalons-les-Vignes (Marne) s'élève contre les campagnes de calomnies menées contre certains chefs républicains par les journaux de droite. (24 février 1935.)

**Service militaire.** — Bar-sur-Seine (Aube) demande pour les jeunes gens appelés sous les drapeaux la suppression du service d'ordonnance, et si les circonstances exigent cet emploi, ce dernier devra être assuré seulement à la caserne, à l'exclusion du domicile personnel de l'officier. (Avril 1935.)

— Nice (Alpes-Maritimes) demande au Comité Central d'organiser une campagne d'agitation et de pétitions contre toute prolongation du service militaire ; elle réclame la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections législatives. (14 mars 1935.)

— Vernon (Eure) demande que les jeunes gens qui doivent accomplir leur service militaire dans une compagnie de discipline ne soient pas envoyés dans les régiments spéciaux d'infanterie légère d'Afrique sans enquête sur leur conduite et moralité depuis la condamnation. Si l'enquête leur est favorable, qu'ils soient versés de droit dans un régiment de la métropole, surtout s'ils sont mariés. (17 mars 1935.)

**Seznec (Affaire).** — Draveil (Seine-et-Oise) demande au Comité Central, s'il juge que la procédure en révision ne peut être actuellement reprise, d'intervenir d'urgence auprès des pouvoirs publics pour obtenir la grâce de Seznec. (14 avril 1935.)

— La Ferté Saint-Aubin (Loiret) invite le Comité Central à intervenir énergiquement pour obtenir la libération et la grâce de Seznec. (19 avril 1935.)

— Jalons-les-Vignes (Marne) renouvelle sa demande de grâce pour Seznec, en attendant la révision de son procès. (24 février 1935.)

— Quiberon (Morbihan) demande une action plus énergique en faveur de Seznec. (7 avril 1935.)

**T.S.F.** — Paris-IV<sup>e</sup> demande que la Ligue, dont elle constate le rayonnement intellectuel mondial, mette tout en œuvre pour obtenir du gouvernement la création d'un poste d'Etat à elle seule réservé. (11 avril 1935.)

— Wattrelos (Nord) remercie le Comité Central de sa vigilance et apprécie toute la portée de sa circulaire en date du 8 mars 1935 relative au nouveau statut de la Radio-diffusion. (21 mars 1935.)

**Vote des femmes.** — Pierrefitte (Seine) demande au Parlement de voter une loi accordant aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes, afin qu'elles puissent participer aux élections de 1936. (Avril 1935.)

### Activité des Fédérations

**Seine.** — La Fédération demande au Comité Central, aux Fédérations et aux Sections d'intensifier leur action pour obtenir le redressement moral et matériel de la nation ; déplore que les dispositions essentielles de la loi de 1933 sur les garanties de la liberté individuelle aient été abrogées sans qu'aucun parlementaire ligueur ait élevé, à la tribune de la Chambre ou au Sénat, la protestation la plus forte de la Ligue tout entière. (17 avril 1935.)

### Activité des Sections

**Ault (Somme)** proteste contre les détentions préventives injustifiées et contre l'indulgence de la justice à l'égard de certaines personnalités (affaire Stavisky). (24 mars 1935.)

**Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)** demande à la Fédération une action énergique et soutenue capable d'émouvoir l'opinion publique dans le respect de la loi et le libre fonctionnement des institutions parlementaires, garanties fondamentales des Droits de l'homme et du citoyen. (6 mars 1935.)

**Beaune (Côte-d'Or)** demande au Comité Central de faire la lumière sur le scandale de la vente de minerais français pour la fabrication de canons et d'obus allemands et de laines et cotons français pour les vêtements des soldats d'Hitler. (8 avril 1935.)

**Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres)** proteste contre toute idée de guerre, demande la suppression de toutes les aviations militaires nationales et l'internationalisation des flottes aériennes de commerce. (10 mars 1935.)

**Casablanca (Maroc)** demande l'amélioration de la situation économique par l'extension du pouvoir d'achat des indigènes et une politique de bienfaisance indigène nettement marquée. (20 décembre 1934.)

**Cepay (Loiret)** demande de faire connaître par voie

d'affiches les noms de deux cents familles, qui occupent tous les postes de commande de la vie économique en France. (16 mars 1935.)

**Châteauroux** (Indre) émet le vœu qu'une intervention pressante soit faite auprès du Parlement pour que cesse le scandale des bagnes d'enfants et pour qu'une législation sévère protège les enfants martyrs contre les parents indignes. (27 avril 1935.)

**Châteauroux** (Indre) approuve : 1) la demande d'intervention adressée par la Ligue à la S.D.N. au sujet de la mobilisation italienne en Ethiopie ; 2) Les trois ordres du jour votés par le Comité Central à l'occasion de la commémoration du 6 février. (29 mars 1935.)

**Château-Thierry** (Aisne) félicite le Président Victor Basch pour sa lettre ouverte au Président du Conseil (24 février 1935.)

**Châtel-Gensoir** (Yonne) félicite le Comité Central des résultats obtenus pendant l'année écoulée ; approuve son action et l'engage à persévérer contre toutes les forces de dictature ; demande l'établissement de la paix générale par un désarmement simultané et contrôlé et par la nationalisation de la fabrication des armes ; réclame des sanctions sévères contre tous les gaspilleurs des deniers de l'Etat. (19 avril 1935.)

**Châtelailion** (Charente-Inférieure) fait siennes les conclusions de M. Henry Van Etten sur « le problème de l'adolescence coupable », rapport paru dans les *Cahiers* du 20 janvier 1935. (7 avril 1935.)

**Chaumes-en-Brie** (Seine-et-Marne) propose de résumer la prochaine loi de finances en 3 articles : 1) avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année, tout contribuable sera astreint à déclarer la totalité de ses avoirs, sur lesquels un certain pourcentage à fixer sera prélevé ; 2) tout contribuable aura la possibilité de se faire aider par un agent du fisc pour établir sa déclaration ; 3) toute fausse déclaration, à quelque moment où elle sera constatée, entraînera la confiscation des biens et revenus non déclarés ; la Section propose aussi que le traitement et l'indemnité des parlementaires soient divisés en 2 moitiés égales de 30.000 fr. chacune : le traitement serait payé intégralement, mais l'indemnité ne serait payée que par jetons de présence. (23 mars 1935.)

**Chavigny** (Meurthe-et-Moselle) émet le vœu que la volonté de la Ligue soit nette dans sa campagne en faveur de la paix et dans sa lutte contre toute injustice ; demande qu'elle participe de tout son pouvoir dans la lutte contre le chômage. (5 avril 1935.)

**Chennevières-sur-Marne** (Seine-et-Oise) s'élève contre la sanction frappant pour enseignement pacifiste Mlle Bernadon, institutrice à Houilles, et l'assurance de sa sympathie. (25 avril 1935.)

**Clisson** (Loire-Inférieure) demande au Comité Central de poursuivre sa campagne en faveur de la paix, du désarmement et de l'assistance mutuelle des nations pacifiques. (6 avril 1935.)

**Conques** (Aude) invite le Comité Central à affirmer une fois de plus sa doctrine : seul un désarmement progressif, simultané, contrôlé et total peut assurer la paix dans le monde. (29 mars 1935.)

**Gosné** (Nièvre) proteste contre le projet de loi sur la défense passive. (10 avril 1935.)

**Courbevoie** (Seine) blâme le sens général de la résolution du Comité Central concernant le projet de prolongation du service militaire ; rappelle que ce projet ne ferait que donner un essor nouveau à la course aux armements qui conduit inévitablement à la guerre. (Avril 1935.)

**Donchery** (Ardennes) demande la suppression par le gouvernement et par les industries privées du cumul de retraites d'un minimum de 9.000 fr. avec des traitements ; félicite le ministre des Affaires étrangères et la S.D.N. de l'organisation du plébiscite sarrois et du règlement pacifique de l'affaire hongaro-yougoslave. (17 avril 1935.)

**Eaubonne-Ermont** (Seine-et-Oise) demande aux hommes politiques de défendre les principes au nom desquels ils ont accepté leurs mandats, et non de servir leurs intérêts personnels. (24 mars 1935.)

**Fontenay-sous-Bois** (Seine) adresse un témoignage de sympathie aux instituteurs frappés de sanctions et les remercie pour l'éducation démocratique et laïque qu'ils se proposent de donner aux jeunes générations. (20 mars 1935.)

**Grand-Bourg** (Creuse) approuve sans réserves l'appel du Comité Central adressé aux ligueurs après le 6 février 1935. (6 avril 1935.)

**Grasse** (Alpes-Maritimes) proteste contre le projet de décret approuvé le 26 mars dernier par le Conseil d'Etat, interdisant le cumul de la fonction publique avec une profession commerciale, mais prévoyant des dérogations exceptionnelles et individuelles soumises à l'approbation du ministre intéressé. (9 avril 1935.)

**Gujan-Mestras** (Gironde) s'élève contre la fourniture, par des maisons françaises de matériel de guerre aux nations étrangères. (26 avril 1935.)

**Hendaye** (Basses-Pyrénées) proteste contre la décision du ministre des Finances qui a retiré à Cazaubon, secrétaire de la Fédération des syndicats autonomes, la délégation dont il jouissait pour l'envoyer dans le Doubs. (8 avril 1935.)

**Jâlons-les-Vignes** (Marne) demande aux pouvoirs publics de s'attaquer énergiquement aux problèmes de la crise économique et du chômage en commençant par assurer la priorité de l'emploi aux travailleurs français. (24 février 1935.)

**Mazagran** (Maroc) proteste contre l'élevation des droits de douane et contre de nouvelles réductions des traitements des fonctionnaires marocains. (24 mars 1935.)

**La Montagne** (Loire-Inférieure) demande au Comité Central de protester contre l'enlèvement du journaliste Jacob par les hitlériens. (29 mars 1935.)

**Montataire** (Oise) invite le Comité Central à poursuivre sa campagne pour le désarmement et la paix et demande la mise en route de grands travaux d'utilité publique pour diminuer le chômage. (24 mars 1935.)

**Montmorillon** (Vienne) décide de se mettre en relation avec le Comité régional des antifascistes intellectuels. (2 février 1935.)

**Nancy** (Meurthe-et-Moselle) demande que les débats du Congrès de Toulon sur l'orientation de la Ligue aient pour résultat le vote d'une nouvelle Déclaration des Droits, émanation de l'ancienne, mais incluant : le droit à la vie, les droits de la femme et les droits de l'enfant. (25 février 1935.)

**Noisy-le-Sec** (Seine) regrette que des expertises servant de base à une action judiciaire n'offrent pas toutes les garanties scientifiques désirables ; exprime le vœu que les experts se pénétrant plus profondément du sentiment de leurs responsabilités ; demande au Comité Central de faire toutes les démarches utiles pour qu'en ce qui concerne l'affaire Prince, une nouvelle expertise soit ordonnée. (27 mars 1935.)

**Nyons** (Drôme) s'élève contre la loi de deux ans et contre la répression gouvernementale ; demande un contrôle rigoureux de l'emploi des crédits votés par le Parlement pour la défense nationale, des sanctions impitoyables contre tous ceux qui ont profité du gaspillage ; félicite les parlementaires ligueurs qui se conforment à l'esprit de la Ligue ; invite le Comité Central à déployer tous ses efforts de propagande pour épargner au pays une politique qui, de la course aux armements, conduirait à la guerre. (24 mars 1935.)

**Pantin** (Seine) demande qu'en temps de guerre toutes les industries travaillant pour la défense du pays soient nationalisées sans aucune indemnité aux propriétaires, et que toutes personnes occupées dans ces industries soient mobilisées sur place, sans pouvoir recevoir un salaire supérieur à celui des militaires servant sur le front, l'Etat se chargeant de leur subsistance ainsi que de celle de leur famille. (4 avril 1935.)

**Paris XIV<sup>e</sup>** félicite le Comité Central de l'activité qu'il a dépensée depuis février 1934 ; se réjouit particulièrement de sa collaboration avec le Comité d'Unité d'action antifasciste et ne doute pas qu'il continuera dans cette voie contre toutes les oppressions et tous les fascismes, pour la justice, la liberté, dans une République aux formules nouvelles adaptées aux nécessités du progrès. (16 avril 1935.)

**Paris-XIX<sup>e</sup>** (Combat-Villette) demande la limitation de la course aux armements ; émet le vœu que le Comité Central renseigne le pays sur l'inutilité des sacrifices qui lui sont imposés ; s'élève contre la fausse garantie d'une politique d'effectifs. (13 avril 1935.)

**Pavillons-sous-Bois** (Seine) s'élève contre les brimades du ministre de l'Éducation nationale, qui rappellent les procédés chers aux gouvernements fascistes. (8 avril 1935.)

**Pierrefitte** (Seine) demande l'internationalisation de l'aviation civile et militaire ; proteste contre le retour au système des alliances et met les citoyens en garde contre le grave danger d'une nouvelle alliance franco-russe. (6 avril 1935.)

**Pont-de-Beauvoisin** (Savoie) émet le vœu que les partis de gauche s'entendent pour l'adoption d'un plan commun de réformes politiques et économiques, sur lequel les électeurs seraient appelés à se prononcer — celui élaboré par le C.G.T. pouvant servir de base à cette entente. (21 mars 1935.)

**Pontivy** (Morbihan) proteste contre le projet de déclassement du canal de Nantes à Brest. (24 avril 1935.)

**Pornichet** (Loire-Inférieure) approuve le Comité Central de s'élever contre le projet Pernot, garde des Sceaux, concernant la répression des provocations indirectes à la désobéissance. (23 mars 1935.)

**Poses** (Eure) proteste contre les articles de journaux de nature à exalter le chauvinisme et la haine par des allégations mensongères au sujet des écluses de Poses et du pont de Pont-de-l'Arche. (15 avril 1935.)

**Fraheq** (Deux-Sèvres) demande à tous les républicains sincères d'oublier leurs tendances politiques et de s'unir sur un programme limité et précis pour la défense des idées démocratiques ; proteste contre la course aux effectifs et aux armements, la sécurité ne devant être recherchée que dans une entente internationale des peuples et dans un désarmement simultané et contrôlé ; demande toute la vérité et des précisions sur les sociétés et les hommes qui ont vendu et vendent encore aux Allemands le minerai de fer qui sert à la fabrication des canons et des obus d'Hitler. (14 avril 1935.)

**Prévéranges** (Cher) approuve les résolutions du Comité Central sur la loi de deux ans, la nouvelle loi du sacrilège, la défense passive ; demande que devant le réarmement officiel de l'Allemagne, les gouvernements fassent tout ce qui est possible en vue d'éviter la guerre. (17 mars 1935.)

**Puteaux** (Seine) proteste contre la diminution des crédits affectés aux cours d'enseignement aux soldats illettrés. (avril 1935.)

**Quiberon** (Morbihan) demande au Comité Central de continuer son action suivant les directives actuelles. (7 avril 1935.)

**Rocroi** (Ardennes) se prononce à l'unanimité contre le fascisme et la guerre. (21 mars 1935.)

**Rouillac** (Charente) s'élève contre la course aux effectifs ; réclame l'application de formules adaptées à la nouvelle technique de la guerre moderne ; demande la nationalisation de la fabrication des armes et la réquisition de toutes les usines et matériel de guerre dès l'ouverture des hostilités ; demande une enquête sur la vente à l'Allemagne de matières premières destinées à la défense nationale. (14 avril 1935.)

**Saint-Cloud, Sèvres, Viroflay** (Seine-et-Oise) protestent contre le développement croissant du militarisme, contre les excitations chauvines d'une grande partie de la presse et contre les menaces du Président du Conseil à l'égard du pacifisme d'avant-garde ; elles proclament la nécessité impérieuse pour la France de rechercher une solution dans des mesures de sécurité contractuelle qui rendent sans objet la course aux armements. (23 mars 1935.)

**Saint-Dizier** (Haute-Marne) félicite le Comité Central pour son action en faveur des fonctionnaires brimés par le gouvernement et pour sa riposte aux mandements dus évêques. (6 mars 1935.)

**Saint-Martin-les-Boulogne** (Pas-de-Calais) demande le rassemblement de toutes les forces neuves du pays en dehors de tous les partis politiques en vue de donner un gouvernement réel issu du suffrage universel et d'établir un programme minimum facilement réalisable. (9 mars 1935.)

**Saint-Yzan-de-Soudiac** (Gironde) proteste contre la ruine certaine qui menace la population locale par la suppression de la gare de bifurcation qui fait vivre tout le pays ; émet le vœu que les pouvoirs publics interviennent en faveur des habitants soit en obtenant des chemins de fer de laisser cette gare, soit en ouvrant immédiatement des industries compensatrices. (mars 1935.)

**Sèvres** (Seine-et-Oise) proteste contre la course aux armements, contre le maintien pendant trois mois d'une classe sous les drapeaux, contre la loi sur la défense passive ; réclame la révision pacifique des traités de paix, le désarmement général simultané et contrôlé et l'annulation de l'article 231 du Traité de Versailles. (6 avril 1935.)

**Sisteron** (Basses-Alpes) demande un contrôle rigoureux de l'usage qu'on a fait des milliards votés par le Parlement pour la défense nationale et des sanctions impitoyables contre les gaspilleurs de ces fonds ; invite le Comité Central à déployer tous ses efforts de propagande pour épargner au pays les souffrances de la guerre ; s'élève contre le nombre de décès qui se produisent dans les casernes. (12 avril 1935.)

**Strasbourg** (Bas-Rhin) proclame le droit à la vie ; demande que figure dans la Déclaration des Droits de l'Homme le droit pour tout être humain d'assurer sa propre subsistance dans des conditions de dignité et de bien-être ; demande à la Ligue d'étudier les conditions d'une transformation sociale aujourd'hui inévitable. (9 avril 1935.)

**Vallon-en-Sully** (Allier) demande qu'une propagande intense soit menée à travers le pays par le Comité Central et les Fédérations, pour que soit envisagé le commencement d'un désarmement général, seul moyen d'éviter une nouvelle guerre. (19 mars 1935.)

**Varilhès** (Ariège) exprime le vœu que le gouvernement et le peuple français recherchent la sécurité et le maintien de la paix dans un attachement à la S.D.N. et non dans un nationalisme replié sur lui-même. La France doit demeurer à l'avant-garde du pacifisme en faisant une offre précise de désarmement et en demandant que sa sécurité soit garantie par le bloc de toutes les nations pacifiques, organisées sous l'égide de la S.D.N. ; regrette que le gouvernement se laisse influencer par les nationalistes pour la militarisation du pays. (13 avril 1935.)

**Vernon** (Eure) demande qu'une enquête soit organisée afin de chercher les causes véritables du chômage et que soient prises des mesures susceptibles de l'atténuer et de soulager la misère grandissante. (17 mars 1935.)

**Villedieu** (Manche) émet le vœu que le vote de la loi sur l'assurance automobile obligatoire soit activé, que le minimum imposé ne soit pas inférieur à 200.000 francs, que l'autorisation de mise en circulation d'une voiture ne soit accordée que sur la présentation de la quittance justifiant le paiement d'une première prime. (2 avril 1935.)

**Vitry** (Seine) demande au Comité Central de faire paraître dans les Cahiers quelques interventions faites par la Ligue en faveur des catholiques victimes de l'arbitraire ; s'étonne qu'une Section de la Ligue puisse considérer que le droit à la vie n'est nullement contesté ni menacé par les institutions actuelles. (avril 1935.)

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

3 mai 1935. — La Grand-Croix (Loire), président : M. Jean Fabry, 39, rue Jean-Jaurès.

31 mai 1935. — Hanoi (Tonkin), président : M. Delmas, inspecteur de l'Enregistrement, 6, Bd Henri-Rivière.

31 mai 1935. — Etails (Yonne), président : M. Thomas, adjoint au maire.

31 mai 1935. — Condé-sur-Huine (Orne), président, M. Gustave Baillet, commerçant.

31 mai 1935. — La Londe (Var), président, M. Labarthe.

31 mai 1935. — Solliès-Toucas (Var), président : M. Arnaud Constantin, maire.

### DEMANDEZ LE TRACT

## LA FAILLITE DU FASCISME

gratuit dans nos bureaux

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Des abonnés aux *Cahiers* s'étonnent de ne plus trouver ici le compte rendu d'ouvrages publiés par certaines grandes maisons d'édition de Paris. Ces maisons, d'ailleurs peu nombreuses, ayant cessé de nous faire le service régulier de leurs publications, rien de ce qui sortira de leurs presses ne sera plus mentionné désormais.

HYACINTHE DUBREUIL : *Les Codes de Roosevelt* (Grasset, 1934, 15 fr.). — Les livres sur l'Amérique se multiplient et c'est fort heureux. Celui de M. Dubreuil ne pourra manquer de connaître un grand succès, car il est de la meilleure veine de ces *Standards* qui, du jour au lendemain, ont fait compter leur auteur parmi les meilleurs écrivains sociaux d'aujourd'hui. C'est, en effet, un écrivain merveilleusement doué pour l'observation des faits, pour leur restitution et pour la recherche et la critique des idées que H. Dubreuil. Ici, il nous apporte ses impressions vécues d'Amérique ; il y a passé une grande partie de l'année 1933. Ses descriptions de la misère populaire dans ce pays sont poignantes ; son explication de l'effort de reconstruction qui s'y accomplit est objective et instructive et ses conclusions, empreintes d'optimisme, contrastent avec le dénigrement que la « reconstruction » américaine a, généralement, rencontré en France. C'est un livre à lire. — R.P.

LOUIS DIMIER : *Histoire et causes de notre décadence* (Ed. Corrèa, 8, rue Sainte-Beuve, 12 fr.). — Si j'ai bien compris ce livre, où s'épanouit une riche culture historique et littéraire, il constitue un réquisitoire contre le racisme et le nationalisme. De l'intrusion de ces fléaux dans la vie des peuples, l'auteur entend rendre responsables la Révolution française et l'Allemagne depuis Léna. Les deux inculpes ne se ressemblent pourtant guère. Mais on donne bien volontiers acte à M. Dimier, qui fut longtemps un militant en vue d'action française que racisme et nationalisme ont causé — et préparent, si l'on n'y résiste — des guerres aussi vaines que sauvages. — R. P.

MM. GORCE : *La France au-dessus des races* Payot, 1934, 18 fr.). — Rien n'est plus passionnant que le problème de la formation de notre unité nationale. M. Gorce le résout d'une manière trop unilatérale en affirmant que la France, comme nation, ne s'est faite et n'a existé que par le catholicisme. Son livre, qui est surtout une critique de l'œuvre de Fustel de Coulanges, tend à prouver que « ce sont les évêques qui ont fait la France » et que c'est par l'Eglise que notre nation a pu se constituer au-dessus des races et en les englobant. Dieu nous garde de nier ou même d'atténuer le rôle de son église dans notre histoire ; il nous semble pourtant que M. Gorce néglige par trop les influences du droit romain et surtout celles des faits économiques dans notre formation nationale. D'autre part, si, comme il le dit en usant du langage bergsonien, la France est une nation « ouverte », c'est-à-dire encore féconde et assimilatrice, ne pense-t-il pas qu'elle le doit beaucoup plus à son titre de mère des principes de 89 qu'à celui de fille aimée de l'Eglise ? — R. P.

LOUIS BAUDIN : *Le Crédit* (Ed. Montaigne, 1934). — Excellent petit livre, qui expose de manière à être compris de tous, en quoi consiste le crédit, quelles en sont les diverses formes, avec les institutions et les opérations spéciales à chacune d'elles. L'auteur ne borne pas son étude à ce qui se passe en France et son livre, établi sur une documentation considérable, permet de connaître et de comprendre les phénomènes les plus essentiels de la vie économique d'aujourd'hui. — R. P.

A. DESQUEYRAT : *L'institution, le droit objectif et la technique positive* (Sirey, 1934, 40 fr.). — Les amateurs de métaphysique juridique se résourront à lire ce volume : le subjectif et l'objectif, le droit naturel et le droit positif, le contrat et le statut, leurs origines, leurs fondements, leur valeur en soi, et bien d'autres choses encore, s'y débattent, s'y heurtent, dans le nuage des opinions en conflit à leur sujet. Une utile préface de M. Le Fur présente cette estimable ouvrage au public. — R. P.

E. ALENGRY : *Psychologie descriptive et appliquée* (Librairie d'éducation nationale, 9, rue Hautefeuille, 1933). — Ce livre reprend, en les refondant et en les augmentant, trois petits volumes consacrés à la psychologie, à la pédagogie et à la morale et que de nombreuses éditions avaient rendus populaires chez les instituteurs. Ils retrouveront ici les exposés approfondis sans pédantisme, détaillés sans proximité, qui ont fait le mérite particulier de ce traité. L'auteur a su incorporer à son enseignement tout l'essentiel des philosophies les plus récentes comme des doctrines traditionnelles. Ce traité de psychologie appliquée à l'éducation est surtout une étude de l'âme de l'enfant et de

l'adolescent ; il pose, à chaque page, les problèmes éthiques de la vie individuelle et sociale et, sur chacun d'eux, apporte les solutions non seulement rationnelles, mais raisonnables, en donnant, en même temps, aux maîtres de la jeunesse auxquels il s'adresse particulièrement, les plus utiles conseils pour la direction intellectuelle et morale de leurs élèves. — R. P.

RENÉ GIRAUD : *Capitalisme et forces nouvelles* (Ed. de l'Etat moderne, 1934). — L'erreur du capitalisme et la cause de son grave malaise actuel, c'est, selon l'auteur, l'après le gain, qu'il a érigé en principe et prise pour fin de toute son activité. Il faudrait construire un système où les intérêts égoïstes céderaient devant l'intérêt général. C'est l'objet de tout système de réforme économique et sociale. M. Giraud ne fait qu'esquisser vaguement le sien, dont la pièce maîtresse serait une Chambre de législation économique, qui contraindrait le capital à servir la collectivité, au lieu de l'asservir. Chose curieuse, l'auteur ne dit pas un mot du coopératisme, qui a précisément le même objet et qui a déjà prouvé ses possibilités d'application. — R. P.

JAQUES BANVILLE : *Histoire de trois générations* (Fayard, 1934, 12 fr.). — Vue cavalière de l'histoire diplomatique du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe et de la politique extérieure de la France. L'auteur, avec le talent qu'on lui connaît et qui excelle à présenter en bon ordre des faits choisis et un système bien arrêté, fait surtout la critique des vues du Premier et du Second Empire. Il s'attaque au principe des nationalités, il s'efforce de prouver que la destruction de la monarchie austro-hongroise a mis l'Europe en état de danger permanent et, surtout, il montre toutes les occasions que la France a perdues de contenir la Prusse et ses ambitions dans les limites que le soulèvement de la paix aurait dû assigner. Sur ce dernier point l'argumentation de l'auteur est très impressionnante et son livre tout entier est à méditer. — R. P.

ALBERT GRZESINSKI : *La tragi-comédie de la République allemande* (Flon, 1934, 15 fr.). — C'est le cruel destin de l'Allemagne contemporaine qu'on ne puisse écrire sur elle sans parler de tragédie ou de comédie. Treize ans lui auront suffi pour passer de la Constitution la plus libérale à l'autocratie la plus abjecte. Cette évolution, imputable au manque incroyable de sens politique de la bourgeoisie allemande, à la docilité des social-démocrates et à l'audace des partis de droite, s'est accomplie parmi les émeutes, les assassinats, les roudarides politiques, les parodies de gouvernement démocratique. L'auteur de ce livre qui fut, toute sa vie, un probe et courageux militant socialiste, s'est trouvé mêlé de près, comme membre du Reichstag, préfet, ministre, aux événements qu'il raconte. Il y a plus d'un enseignement à en tirer pour nous ; je n'en délaierai que celui-ci (répété à la p. 91 et à la p. 270) que, malgré les excès ou les trahisons des extrémistes de gauche, les seuls dangers véritables qu'ait couru la République allemande lui sont venus non de la gauche mais de la droite, et d'elle seule. Méditons cela. — R. P.

CALVIN B. HOOVER : *Allemagne III<sup>e</sup> Empire* (Gallimard, N. R. F., 1934, 15 fr.). — Voici sur le Reich, un livre absolument objectif ; mais il lui suffit de cette objectivité pour être une impitoyable condamnation du régime et des hommes qui déshonorent l'Allemagne actuelle. L'auteur expose les idées et les faits qui constituent l'histoire du nazisme. La cruauté bestiale des chefs et des troupes, la duplicité audacieuse de leur politique extérieure sont mises à nu, sous une implacable lumière. Tout Européen et surtout les Français, doivent lire ce livre, pour comprendre, sur quel amas de monstruosité matérielles et morales, s'est édifié l'hitlérisme et pour saisir les dangers peut-être inévitables qu'il fait courir à la paix et à la vie même de notre continent. — R. P.

ARTHUR RAPPEN : *Les Juifs dans le monde moderne* (Payot, 1934, 30 fr.). — Avec une érudition étendue et une irréprochable objectivité, l'auteur étudie l'histoire des collectivités juives dans les divers pays du monde ; leurs caractères démographiques, leur rôle économique, leurs us et coutumes, sont, tour à tour, exposés avec force documents. Les éléments juifs tendent à perdre peu à peu leurs caractères distinctifs et à se fondre ethniquement et moralement dans les milieux où ils vivent. Des réactions féroces comme le hitlérisme ne font que retarder cette assimilation, mais ils ne sauraient sans doute pas y mettre fin. — R. P.

YUGOSLAVIE. — Signalons plusieurs ouvrages récemment parus aux Editions P. Bossuet (8, rue N.-D.-des-Champs) et concernant la Y.-S. Ce sont : *La Yougo-Slavie politique et économique*, par B. Mirkovitch ; *La politique de clearing des changes en Y.-S.*, par Jarko Stupar et *Le marché monétaire et financier en Y.-S.*, par Milorad Romitch. Ces ouvrages (en français) contiennent une abondante documentation sur un pays qui joue un rôle de premier plan dans la politique de l'Europe orientale. — R. P.

Victor Roussor : *Les travailleurs intellectuels devant le droit social et la crise* (Sirey, 1934). — L'ouvrage que vient de publier notre collègue ligueur, V. Roussor, est une étude des plus consciencieuses et des plus approfondies sur la condition juridique et la situation économique des intellectuels salariés. Sur le syndicalisme des professions libérales, sur la protection juridique du travail des intellectuels salariés, sur le chômage ou la crise qui atteint les uns et les autres, l'auteur apporte une documentation copieuse et précise. Son livre « bien écrit, posément médité, bien pensé », comme le dit son préfacier, Georges Scelle, est indispensable à qui veut connaître et comprendre le sort fait aux intellectuels dans la société contemporaine. — R. P.

Ernst-Erich Noth : *La tragédie de la jeunesse allemande* (Grasset, 1934, 15 fr.). — La jeunesse, par elle-même et par son nom seul, éveille la sympathie, à moins de contre-indications. Or, elles abondent, en ce qui concerne la jeunesse allemande. Nous avions déjà dit, ici, à propos du livre de Gundler Grindel, l'espece d'effroi mêlé de dégoût qu'on éprouve en présence de ses aspirations dominantes. Le livre de Noth, exilé politique dont l'œuvre est interdite en Allemagne, nous montre, lui aussi, une jeunesse brutale, exaltée par une violence romantique, encline à la dépravation sexuelle et saoulée de discours et de chansons sanguinaires. Jeunesse malheureuse, incontestablement, et par là, digne de pitié. Saura-t-elle se sauver et refaire une nation allemande assagie et pacifique? L'auteur le croit et met sa confiance dans le socialisme. — R. P.

Auguste Cornu : *Karl Marx, l'homme et l'œuvre* (Alcan, 1934, 40 fr.). — Le sous-titre de ce livre « de l'hégélianisme au matérialisme historique » en limite la portée. M. Cornu a voulu montrer ce que Marx devait à la philosophie hégélienne, dont tant de rameaux divers se sont détachés. Elle a pu inspirer l'anarchiste Stirner aussi bien que le communiste Marx. Celui-ci a accentué le caractère concret et objectif de la doctrine de son maître et, subordonnant la liberté à l'égalité, c'est à la masse, et non à l'individu qu'il attribua le rôle actif et déterminant (celui de l'anthithèse hégélienne) dans l'évolution sociale. M. Cornu a non seulement exposé la formation des idées centrales du marxisme, il a encore étudié à fond et décrit de manière vivante les milieux intellectuels dans lesquels Marx vécut ses années d'initiation et de création première, à Paris, jusqu'en 1845. — R. P.

Georges GURVITCH : *L'idée du droit social* (Sirey, 1934, 80 fr.). — Cet ouvrage fera date dans l'histoire de la pensée juridique », écrit M. Le Fur, dans sa préface. C'est un jugement que tout lecteur raffiné de l'auteur, de sa puissance de synthèse et de sa rigueur constructive, l'auteur oppose au droit individuel et contractuel, le droit social, celui qui résulte du mécanisme même de la vie en commun. Il rejette tout droit idéal ou naturel et se refuse à accorder à la volonté la part prédominante dans la formation des institutions juridiques. Ce positivisme tranchant n'exclut pourtant pas l'influence des valeurs morales, extratemporelles, car l'auteur affirme en plusieurs endroits que les « faits normatifs » de la vie sociale, qui commandent le droit, ne sont « qu'une matérialisation du spirituel ». Quoi qu'il en soit de la doctrine personnelle qui s'exprime dans cet ouvrage, il vaudra toujours comme une remarquable histoire des doctrines de droit social depuis un siècle, et, depuis l'idée de l'Etat, d'Henry Michel, il n'avait certes pas été publié de travail aussi important dans ce domaine, réserves faites pour le style parfois lourd et pour la terminologie parfois un peu opaque. — R. P.

**La Réforme Fiscale.** — Poursuivant ses travaux, le Syndicat national des membres de l'Administration des contributions directes vient de publier le deuxième volume qu'il a consacré à notre système d'impôts directs (1934, 15 fr., 23, rue Serpente, Paris). C'est un ensemble d'études techniques consciencieusement établies et dans lesquelles on trouvera une codification des textes proposés par le Syndicat et qui simplifient considérablement la législation actuelle. Il est à souhaiter que le travail du Syndicat soit utilisé par ceux qui ont la charge de veiller à nos finances publiques ; quand bien même ils ne l'enlèveraient pas complètement, ils y trouveront une documentation précieuse et des idées utiles. — R. P.

Jean et Jan Le SAUVAGE : *Debout les mâles* (Guerrin-Matignon, 1934). — Longue diatribe contre le parlementarisme et la franc-maçonnerie. Commentaires de la politique extérieure de la France, inspirés par l'esprit le plus nationaliste qui soit. Récit et interprétation tendancieuse des événements du 6 février. Appel au Vengeur des morts de cette journée, au Chef qui conduira, à l'assaut de la République, les « mâles » que les auteurs invitent, en un style véhément, à se dresser contre elle. Vite, qu'on donne du bromure à ces jeunes gens. — R. P.

## LIVRES REÇUS

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :

HENRI BERGSON : *La pensée et le mouvant*, 25 fr.  
HENRI DELACROIX : *Les grandes formes de la vie mentale*, 10 fr.  
AUG. CORNU : *Karl Marx, L'Homme et l'œuvre*, 40 fr.

Bureau International du Travail, 205, boulevard St-Germain :  
*L'année sociale* 1933.

Correa, 8, rue Sarasate :

LOUIS DIMIER : *Histoire et causes de notre décadence*, 12 fr.

Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince :

KARL MARX : *Le manifeste communiste. Œuvres complètes*.

Denoeil et Steele, 19, rue Amélie :

HENRI MEMBRÉ : *Un Occidental en U.R.S.S.*, 15 fr.

Editions Jean Meyer, 8, rue Copernic :

ERNEST BOZZANO : *La médiumnité polyglotte*, 12 fr.

Editions Nationales, 10, rue Mayet :

PHILIPPE SAGNAC et JEAN ROBQUET : *La révolution de 1789*.

Editions de Cluny, 18, rue de Condé :

CHARLES SEIGNOBOS : *Histoire de l'Europe*, 10 fr.

Editions Spes, 17, rue Soufflot.

DANIEL ROBS : *Éléments de notre destin*, 7 fr. 50.

Editions Sociales Internationales, 24, rue Racine (VI<sup>e</sup>) :

ERCKNER : *L'Allemagne, champ de manœuvre, le fascisme et la guerre*.

Figuière, 166, boulevard Montparnasse :

PIERRE d'AGEZ : *Carnet d'un solitaire*, 15 fr.

BÉRANGER : *Poésies. La vie et la mort*, 12 fr.

JÉHAN d'ILLYS : *De la coupe aux lèvres*.

*Autour du monde. Tome I.*

De BÉRYVA : *Feuilles d'un carnet de campagne*.

VICTOR MARDIUS : *Les rythmes de l'abîme*.

A. GARANDEAU : *Histoire d'une guerre*.

RENÉ CHOISY : *Mômes des quais*.

PAUL BALDASSERA : *La colonne corinthienne*.

ERNEST LANOË : *Fille soumise*, 12 fr.

FRANCIS ALLARI : *Le lieutenant Francis*, 15 fr.

G. D'AXELLE : *Mejan Berthy*.

GÉNÉRAL G. BECKER : *Vive la Pologne, Histoire des gens*.

*Patix du monde*, 8 fr.

ANTONIO COEN et MICHEL DUMESNIL de GRAMMONT : *La franc-maçonnerie écossaise*, 3 fr.

Flammarion, 26, rue Racine :

ALBERT EINSTEIN : *Comment je vois le monde*, 12 fr.

Fraternité Universitaire, à Luxeuil (Haute-Saône) :

BARBÉDETTE : *En marge de l'action*.

Grasset, 61, rue des Saints-Pères :

FERDINAND FRIED : *La fin du Capitalisme*, 15 fr.

ROBERT DE SAINT-JEAN : *La vraie évolution de Roosevelt*, 15 fr.

NOTH : *La tragédie de la jeunesse allemande*, 15 fr.

H. DUBREUIL : *Les codes de Roosevelt*.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain :

ED. HERRIOT : *Orient*, 15 fr.

CHAO-KUNG : *La guerre peut-elle être abolie ? Le problème de la vie*.

PIERRE LYAUTEY : *Révolution américaine*, 12 fr.

Imprimerie Allocchio, 6, rue d'Italie, Tunis :

FÉLIX BUAQUI : *Où va le sionisme*, 2 fr.

Librairie du Travail, 96, quai de Jemmapes :

VICTOR SERGE : *Problème de l'illégalité*, 0 fr. 50.

HELEN ZENNA SMITH : *Le convoi*, 0 fr. 25.

F. CHALLAYE : *Un aspirant dictateur : André Tardieu*, 1 fr.

SÉRNET, BOUET, SALDUCCI : *La Fédération de l'Enseignement dans les assises syndicales*.

WOLF BERTRAM : *La guerre civile en Autriche*, 1 fr.

*Documents des archives russes : Un livre noir*, 20 fr.

**A PRIX RÉDUIT**  
**souscrivez**  
 un abonnement d'essai  
 à la Revue  
**EUROPE**

LA PREMIÈRE REVUE FRANÇAISE  
 DE CULTURE INTERNATIONALE  
 Rédacteur en chef : Jean GUÉHENNO

**EUROPE** publie des romans, des  
 nouvelles et des essais  
 de ROMAIN ROLLAND, GEORGES DUHA-  
 MEL, MAXIME GORKI, PANAIT ISTRATI,  
 JEAN PREVOST, EMMANUEL BÉRI, AN-  
 DRÉ CHAMSON, JEAN GIGNO, JOSEPH  
 JOLINON, LOUIS GUILLOUX, PHILIPPE  
 SOUPAULT, LEON WERTH, JEAN-RICHARD  
 BLOCH, JEAN GUÉHENNO, etc.

Remplissez le Bulletin ci-dessous :

**BON** pour un abonnement de 3 mois  
 à la Revue **EUROPE**  
 A TARIF RÉDUIT

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Montant à joindre au présent Bon : **10 fr.**

Prix de l'abonnement de 6 mois : **30 fr.**  
 — d'un an : **56 fr.**

Et adressez-le « Service Publicité »,  
 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>)  
 (Remise de 10 % aux ligueurs)

**CARILLON HENRI II**  
 du moderne  
 depuis **275 fr.**

**CHRONOMETRE RECLAME**  
 110 fr.

**BIJOUTERIE  
 HORLOGERIE  
 JOAILLERIE  
 ORFÈVRE**

**Chéo**  
*Maison de confiance fondée en 1874*  
**150, B<sup>d</sup> Magenta - PARIS**  
 TRUDAINÉ 05-08

**GRAND CHOIX DE  
 BIJOUX et DIAMANTS  
 D'OCCASION**

Achat et échange  
 de tous bijoux

*Achetez chez Chéo,  
 pour avoir  
 sérieux et beau!*

**MÉNAGÈRE**  
 métal blanc  
 Argent 12 carats  
**215 fr.**  
 avec écrits

**DIAMANTS**  
 PRIX INCOMPARABLES  
 A QUALITÉ ÉGALE

**CATALOGUE GRATUIT**

Remise de 10 % aux ligueurs



**ALBERT AÉLION**  
 CONSEIL JURIDIQUE  
*Député des Tribunaux - Membre Honoraire de la Chambre  
 Syndicale des Mandataires en tenue de fonds de commerce  
 et Industries de France*  
 Membre de l'Institut Juridique de France  
**TOUS PROCÈS ET RECOURS A FORFAIT**  
 Téléph. PROV. 41-75  
 R. O. Seine 411-250 **3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)**

**UN TRESOR CACHE !**

dans les 500.000 obligations non réclamées du Cré-  
 dit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. For,  
 Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (lots et  
 Pairs). Abonnez-vous : 1 an **10 fr.** Journal Mensuel  
 des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

**INFORMATIONS FINANCIÈRES**

**CREDIT NATIONAL**

Assemblée générale ordinaire du 4 juin 1935

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du  
 Crédit National s'est réunie le 4 juin 1935, à Paris,  
 sous la présidence de M. Louis Martin, directeur gé-  
 néral, président du Conseil d'administration, assisté de  
 MM. Charles Letondot et Albert Rossier, scrutateurs,  
 et de M. Jacques Brèque, secrétaire du Conseil d'ad-  
 ministration, désigné comme secrétaire.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Dur-  
 ant cet exercice, les paiements sur indemnités de  
 dommages de guerre se sont élevés en espèces à  
 95.345.846 fr. 48 et 140.330.026 fr. 85 ont été versés aux  
 sinistrés, sous forme de différents titres. Les prêts à  
 long terme consentis aux commerçants et aux indus-  
 triels ont atteint, déduction faite des remboursements,  
 1.040.755.072 fr. 41 pour la France et 125.856.311 fr. 41  
 pour les colonies.

Bénéfices nets de l'exercice 1934 : 16.812.423 fr. 90,  
 soit avec les bénéfices reportés de l'exercice précé-  
 dent : 22.279.349 fr. 29.

Répartition : 6.024.096 fr. 39 sont affectés, impôt  
 compris, à libérer les actions de la Société de 25 fr.  
 par titre ; l'Etat reçoit (article 64 des Statuts) 1 mil-  
 lion 483.603 francs 07. Une somme de 5 millions est  
 portée à la Réserve Générale ; 5.721.649 fr. 83 sont  
 reportés à nouveau.

Le dividende ressort à 20 fr. 25 brut.

MM. Louis de Beauce, Louis Marlio et Charles Ser-  
 gent, administrateurs sortants, ont été réélus pour une  
 durée de six ans. L'Assemblée a désigné MM. Bar-  
 barre, Dartiguenave, Borderel comme censeurs pour  
 l'exercice 1935.

**TARIF DE PUBLICITE**

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.  
 La page (25 x 16,5) divisible ..... 750 fr.



Imprimerie Centrale de la Bourne  
 117, rue Réaumur, Paris